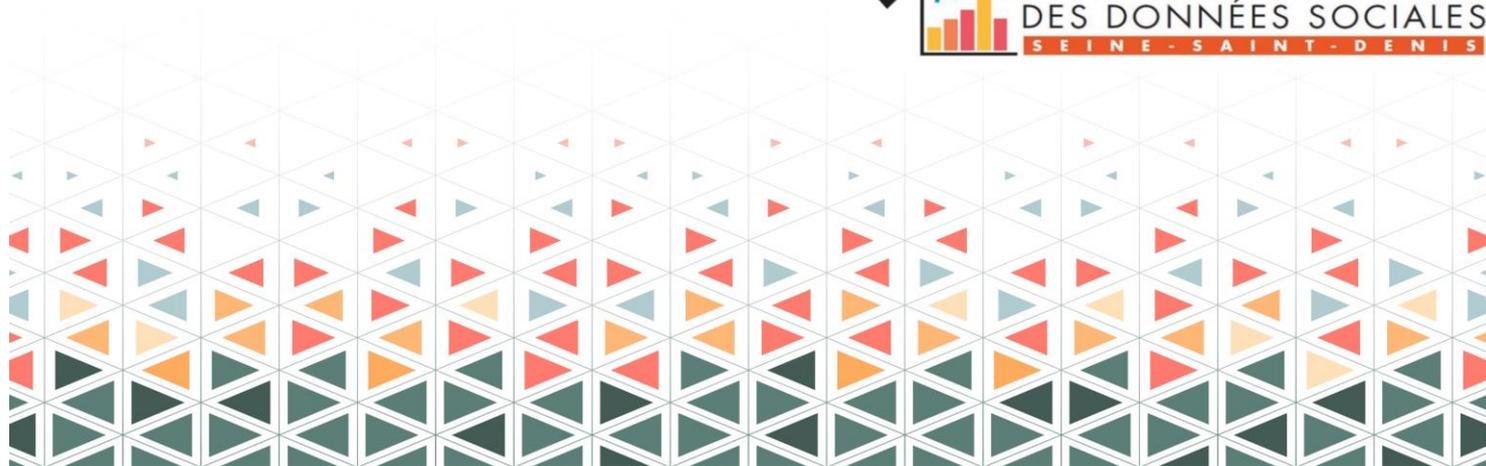


BAROMETRE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Livraison Q2-2023
Actualisation des données d'avril à décembre 2022



L'Observatoire départemental des données sociales (ODDS) a souhaité, à partir de juin 2021, mettre en place un baromètre d'impact social et économique de la crise Covid-19 dans le but d'étudier les effets de la crise sanitaire et d'en mesurer les conséquences sur la vie des habitants.

Les partenaires de l'ODDS ont décidé de pérenniser cet outil d'analyse pour mieux comprendre les conditions de vie des habitants du territoire, et appréhender les évolutions récentes, afin d'adapter le cas échéant les politiques publiques des institutions partenaires de l'ODDS aux besoins identifiés.

Le baromètre rassemble des données sociales et économiques régulièrement mises à jour grâce à la coopération des membres de l'ODDS. Les analyses statistiques sont partagées avec des professionnels de l'action sociale du département dans une dynamique d'échange d'informations et de connaissances.

Contacts et réalisation

Observatoire Départemental des Données
Sociales de la Seine-Saint-Denis (ODDS 93)

- **Agathe Moulouquet**, Stagiaire chargée d'études,
Master 2 Chargé d'études et de recherches économiques et sociales
Université Paris1 Panthéon-Sorbonne

- **Mirjana Banda Pavasovic**, Cheffe de projet
Tél : 01 43 93 77 24
Courriel : mpavasovic@seinesaintdenis.fr
Site : <http://www.odds93.fr>

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

- **Frédérique Le Goff**, Cheffe du bureau des Études
Courriel: flegoff@seinesaintdenis.fr

- **Grégoire Gousseff**, Directeur de la Mission Études et Pilotage de la donnée
Courriel: ggousseff@seinesaintdenis.fr

Tendances clés du Baromètre social et économique de la Seine-Saint-Denis au dernier quadrimestre 2022



Dans un contexte inflationniste du dernier quadrimestre 2022, la Seine-Saint-Denis fait face à plusieurs tendances sociales et économiques majeures qui affectent la vie de ses habitants.

1. Le solde naturel encore impacté par une baisse de naissances et un niveau élevé de décès

Les évolutions liées au solde naturel (naissances, décès) de la population ne sont pas encore revenues à un niveau d'avant la crise sanitaire, même si les évolutions mensuelles du Q4 2022 sont plus favorables en Seine-Saint-Denis que dans l'ensemble du territoire (naissances baissent moins vite, décès se stabilisent).

La légère variation à la baisse du nombre de naissances entre le 2^{ème} et le 3^{ème} quadrimestre 2022, plus généralement présente depuis la crise sanitaire est moins importante en Seine-Saint-Denis qu'au niveau national.

Le nombre de décès au dernier quadrimestre 2022 est stable par rapport au dernier quadrimestre 2021 alors qu'il augmente légèrement dans le reste de la France. Tout de même, le nombre de décès à la fin de 2022 (8 837 décès contre 7 810 en 2019) atteint encore un niveau élevé. Selon l'INSEE, au niveau national, ce nombre est toujours élevé du fait de la poursuite de la pandémie et des canicules du mois de juillet (INSEE, Bilan démographique 2022).

2. Un développement économique légèrement moins dynamique au 3^{ème} trimestre

La Seine-Saint-Denis est plus rapidement sortie de la crise sanitaire que les autres départements franciliens, si on se réfère à l'évolution des emplois salariés du secteur privé entre le T2 2019 et T2 2022, ou si on se réfère à l'augmentation de l'emploi salarié par grand secteur d'activité.

Néanmoins, le développement économique de la Seine-Saint-Denis, caractérisé globalement comme plutôt dynamique, est légèrement moins dynamique entre le 2^{ème} et le 3^{ème} trimestre 2022.

Au 3^{ème} trimestre 2022 (pas de données pour le 4^{ème} trimestre 2022), ce développement économique garde sa progression car l'évolution des emplois salariés reste comparable avec le niveau national. Néanmoins, le salariat du secteur privé croît en moyenne moins rapidement que dans le reste de la France. En outre, les projets de construction des logements ralentissent fin 2022 bien que le département de la Seine-Saint-Denis soit le département avec la plus grande concentration de logements mis en chantier au niveau de l'Ile-de-France entre 2019 et 2021.

3. Un contexte économique caractérisé par la création de microentreprises et une nouvelle catégorie de travailleurs précaires (micro entrepreneurs, travailleurs des plateformes)

Les facettes du développement économique sont multiples en Seine-Saint-Denis. Le contexte économique est plutôt favorable aux créations d'entreprises et leur maintien en raison du dispositif d'aides aux entreprises qui existe depuis la crise liée au Covid-19. Néanmoins, environ 6 entreprises créées sur 10 en 2022 sont celles des micro entrepreneurs en Seine-Saint-Denis, une catégorie d'indépendants potentiellement précaire et touchée par l'inflation. Très peu d'entrepreneurs arrivent à se verser un salaire (34%). Le 3^{ème} plus gros secteur de création d'entreprises en SSD est celui de la livraison à domicile et du service de taxi en ligne, (3 736 entreprises en 2022). Ces entreprises créent ainsi une nouvelle catégorie de travailleurs précaires, particulièrement présente au niveau des quartiers « populaires ».

4. La situation sociale des habitants confrontés à de nombreux défis (inflation, maintien dans le logement, emploi)

4.1. Augmentation des prix à la consommation fin décembre 2022 continue

Les prix à la consommation ont augmenté de 5,9 % sur un an en France en décembre 2022, surtout du fait de l'augmentation des prix des produits alimentaires (12,1%) et de l'énergie (15,1%). L'inflation est préjudiciable pour tous les ménages, et particulièrement pour les plus modestes. Les mesures gouvernementales pour le financement des colis alimentaires, les aides pour l'alimentation des étudiants, la création du fonds pour l'achat de produits frais, l'augmentation du budget pour les associations engagées dans l'aide alimentaire ou des aides du département et des villes amortissent en partie le choc inflationniste qui impacte le budget des plus modestes.

4.2. Question du maintien dans le logement

De nombreux projets de construction de logements ont lieu au niveau du département. Néanmoins, pour certains ménages la première préoccupation est le maintien dans le logement et pour eux, les projets d'acquisition sont loin d'être possibles. Nous observons une augmentation de +23% des cas d'impayés de loyers entre 2020 et 2021 et les aides versées pour le paiement des charges ont fortement augmenté au dernier quadrimestre 2022.

4.3. Taux de chômage préoccupant surtout chez les jeunes, malgré des opportunités d'emploi

Sur le plan de l'emploi des habitants, même si la Seine-Saint-Denis a connu une baisse du nombre de demandeurs d'emploi, le taux de chômage (10,2% au sens du Bureau International du Travail) reste préoccupant, en particulier chez les jeunes (33% selon le recensement). Par ailleurs, une partie des jeunes échappe aux statistiques officielles surtout les jeunes qui ne sont ni en Emploi, ni en Etudes, ni en Formation (20% des NEEF). Enfin, les bénéficiaires du RSA (tout type) représentent 25% de tous les inscrits à Pôle Emploi en décembre 2022, soit 1 inscrit sur 4.

Même si, le marché du travail est propice au retour à l'emploi, avec une augmentation de déclarations préalables à l'embauche au 3^{ème} trimestre 2022, il ne semble pas profiter à la main-d'œuvre locale. Le manque d'opportunités d'emploi adapté au niveau d'études, ou des risques potentiels de discriminations sur le marché du travail sont certains des éléments explicatifs de cette situation liée à l'emploi.

5. Accès aux droits dans un contexte de dématérialisation des services publics et des tensions de recrutement dans le secteur socio-médical

L'accès aux prestations sociales est particulièrement important pour les ménages en difficulté sociale en Seine-Saint-Denis car il permet de diminuer le taux de pauvreté, très élevé en Seine-Saint-Denis (28% après transferts sociaux en 2019) et de lutter contre les inégalités sociales.

5.1. Baisse des foyers RSA et augmentation rapide des bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

Le RSA constitue le principal revenu d'environ 86 200 foyers séquano-dionysiens en décembre 2022. En Seine-Saint-Denis le nombre de foyers RSA baisse et tend à retrouver son niveau d'avant la crise sanitaire comme au niveau national. L'évolution annuelle de la part des foyers RSA en 2022 en Seine-Saint-Denis était de -2%. Ce rythme de baisse était le même dans les départements du Val-de-Marne et dans les Yvelines.

L'augmentation des bénéficiaires de l'AAH est de 2 à 4 fois plus rapide en Seine-Saint-Denis que dans certains départements franciliens (Paris, Val de Marne ou Hauts-de-Seine). Cette augmentation peut s'expliquer selon la DREES par le vieillissement de la population ou par l'augmentation de deux à cinq ans de la durée maximale d'attribution de l'AAH pour les personnes dont le taux d'incapacité est compris entre 50 % et 79 %, ce qui a une influence directe sur la hausse de leurs effectifs depuis 2017, (DREES, 2023). L'état de santé de la population séquano-dionysienne pourrait constituer un autre élément d'explication ainsi qu'une meilleure sensibilisation au dépistage de certains handicaps comme par exemple l'autisme.

5.2. Baisse des enfants suivis en mesure de milieu ouvert et augmentation des enfants en mesure de placement judiciaire ou administratif

La baisse des enfants en mesure de milieu ouvert passant de 3 000 enfants suivis (en moyenne par mois en 2020 et en 2021) à 2 900 mineurs suivis par mois en 2022 pose des questions. En parallèle, le nombre moyen mensuel de mineurs en placement judiciaire ou administratif dépasse 2 900 mineurs placés et suivis en 2022 (contre environ 2800 en 2020 et en 2021). Ces évolutions interrogent et il reste à voir si elles sont en lien avec les difficultés de recrutement dans le secteur social ou en lien avec la politique judiciaire.

5.3. Importante utilisation des services numériques, probablement grâce aux aidants proches ou aux structures de médiation numérique

L'accès aux droits est particulièrement suivi dans un contexte de dématérialisation des services publics car les indicateurs sociodémographiques du territoire indiquent la fragilité de la population face à l'accès aux démarches administratives en ligne. Les statistiques sur les demandes de retraites en ligne montrent que le taux de demandes en ligne est moins élevé que dans d'autres territoires. En outre, l'utilisation des services en ligne pour la transmission des pièces justificatives à la CAF, même si majoritaire et en constante progression, ne permet pas de conclure une autonomie totale des allocataires de la CAF car le rôle des proches aidants n'est pas explicite dans ces statistiques. En outre, le département semble doté de nombreuses structures qui aident les habitants dans les démarches administratives.

SOMMAIRE



1. POPULATION



5. PAUVRETE ET PRECARITE



2. ECONOMIE



6. AIDE SOCIALE A L'ENFANCE



3. LOGEMENT



7. SERVICES EN LIGNE



4. EMPLOI ET INSERTION

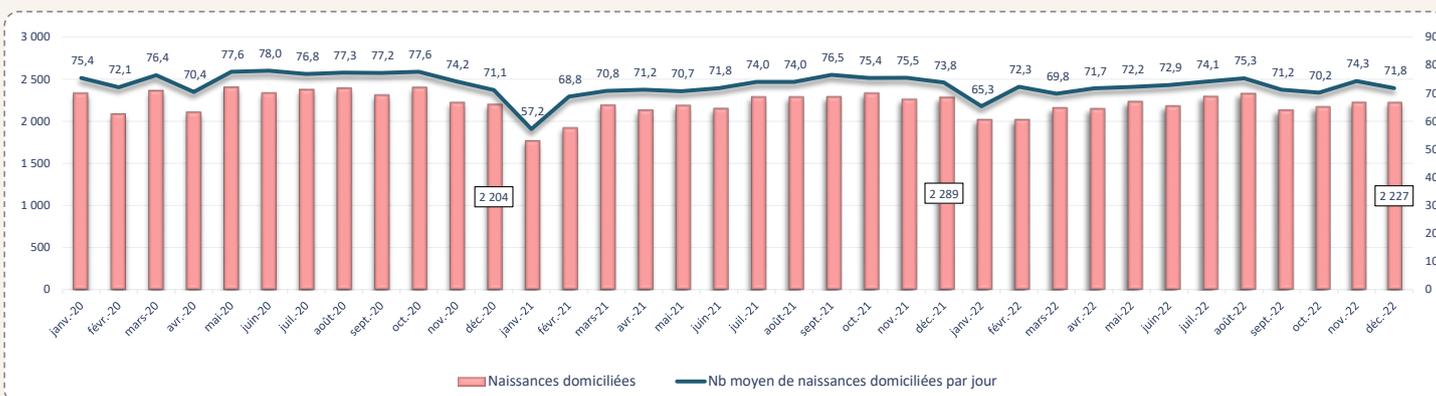




A retenir

- Bien que le nombre de naissances cumulé en 2022 (26 186 naissances) garde un niveau historiquement bas par rapport à 2019 (28 456 naissances), on observe que la variation à la baisse entre le deuxième et le troisième quadrimestre est plus légère en Seine-Saint-Denis que dans le reste du territoire métropolitain.
- Au dernier quadrimestre 2022, le nombre de décès en Seine-Saint-Denis est stable par rapport au dernier quadrimestre 2021 alors qu'il augmente légèrement dans le reste de la France. Néanmoins, le nombre de décès annuel en 2022 est toujours élevé dans ce département par rapport à 2019 (472 décès pour 100 000 habitants en

1. Naissances domiciliées en Seine-Saint-Denis selon les données provisoires



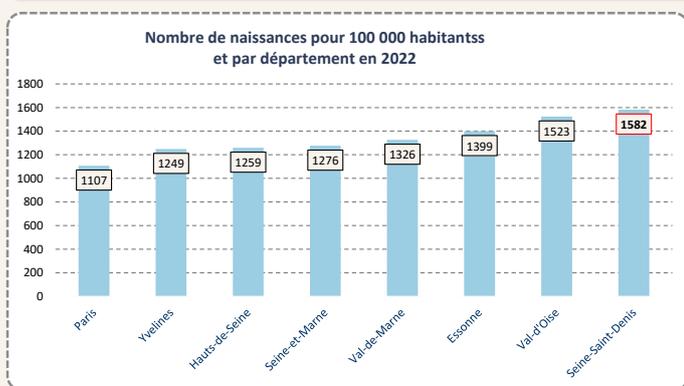
Source : Insee, Naissances enregistrées par département (données provisoires pour 2021 et 2022), Statistiques de l'état civil (décès, naissances). Mise à jour ODS: Mars 2023. Les données mensuelles sur les naissances ou décès sont provisoires, révisées tous les jours, uniquement les données annuelles sont consolidées. Elles permettent l'évaluation des premières tendances.

Une nouvelle tendance à la baisse des naissances au troisième quadrimestre 2022.

Au dernier quadrimestre 2022, le nombre moyen de naissances est moins élevé (2 192) que celui du deuxième quadrimestre 2022 (2 264), en lien avec le faible nombre de naissance aux mois d'octobre et de décembre 2022.

Au niveau de la France, en décembre 2022, 1897 bébés sont nés en moyenne par jour contre 2 084 en décembre 2021 (-9%). En décembre 2022, 2 227 nouveaux Séquano-Dionysiens ont vu le jour, contre 2 289 en décembre 2021 (soit -3%).

Les tendances à la baisse des naissances sont observables en France comme en Seine-Saint-Denis pour cette période même si elles sont plus significatives au niveau national (-9%) qu'au niveau de la Seine-Saint-Denis (-3%).



Naissances annuelles en SSD

2020	2021	2022
27 583	26 152	26 186

Naissances mensuelles moyennes par quadrimestre en SSD en 2022

Q1	Q2	Q3
2 091	2 264	2 192

Le nombre de naissances annuel est en diminution depuis 2020.

Globalement, les chiffres annuels sur le nombre de nouveaux nés Séquano-Dionysiens en 2022 montrent que le nombre de naissances reste en dessous du nombre de naissances de 2020, année marquée par la chute des conceptions due au premier confinement lié à la pandémie de Covid-19.

Malgré ces baisses, les comparaisons entre les départements franciliens montrent que le département de **la Seine-Saint-Denis reste le premier département par nombre de naissances en 2022**, soit 1582 naissances pour 100 000 habitants.

2. Décès survenus en Seine-Saint-Denis selon les données provisoires

2 544 décès

entre le 1er septembre et le 31 décembre
2019

2 849 décès

entre le 1er septembre et le 31 décembre 2021

2 841 décès

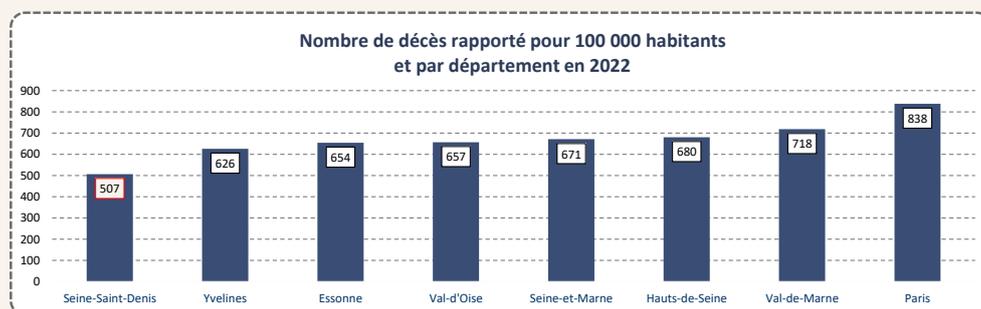
entre le 1er septembre et le 31 décembre 2022

Le nombre de décès en Seine-Saint-Denis stagne entre le troisième trimestre 2021 et le troisième trimestre 2022 alors qu'il augmente légèrement dans le reste de la France. 2 841 décès ont été enregistrés dans les communes du département de Seine-Saint-Denis entre le 1er septembre 2022 et le 31 décembre 2022. Pour la même période en 2021, il y a presque eu le même nombre de décès (2 849), soit seulement 8 décès en moins en 2022. En France, sur la période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022, 229 400 décès ont été enregistrés, soit (+ 3,2 %, + 7 007) par rapport à la même période en 2021.

Ainsi, au cours de cette période, le nombre de décès en Seine-

Saint-Denis ne connaît pas de variations particulières comparé au reste de la France.

C'est surtout la période entre avril 2019 et avril 2020 qui a été marquée par une forte augmentation des décès au niveau de la Seine-Saint-Denis lié au Covid-19 (+19%, +10% au niveau de la France métropolitaine). Les conditions de logements des Séquano-dionysiens peuvent expliquer cette singularité, notamment en raison du fort nombre de logements suroccupés qui a pu favoriser la circulation du virus ou également, l'état de santé de la population marqué par la présence des comorbidités (Mariette, Pitti, 2020).



Les données annuelles montrent qu'en Seine-Saint-Denis, en 2019 il y avait 472 décès pour 100 000 habitants en 2019 contre 531 en 2021 puis 507 en 2022.

En 2022, ce ratio est le plus faible de tous les ratios des départements d'Ile-de-France pour la même période.

La Seine-Saint-Denis revient à son niveau d'avant la crise sanitaire par rapport au nombre de décès. Le faible nombre de décès comparé à la France ou à la région s'explique par une faible part de personnes âgées chez les Séquano-Dionysiens.

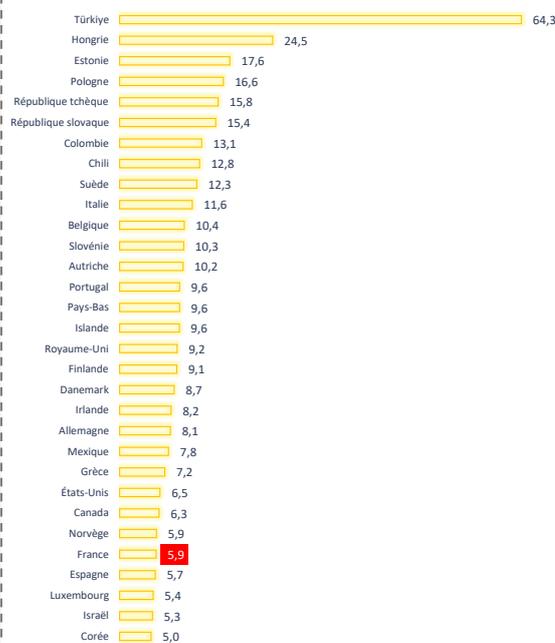


A retenir

- Les prix à la consommation ont augmenté de 5,9 % sur un an en France en décembre 2022, surtout du fait de l'augmentation des prix des produits alimentaires (12,1%) et de l'énergie (15,1%). L'inflation est préjudiciable pour tous les ménages, et particulièrement pour les plus modestes.
- Environ 6 entreprises créées sur 10 en 2022 sont des micro entrepreneurs en Seine-Saint-Denis, une catégorie d'indépendants potentiellement précaire et touchée par l'inflation.
- Le nombre moyen de créations d'entreprises par mois en SSD augmente depuis 2019 alors que le niveau de défaillances d'entreprises se maintient à un bas niveau en raison du dispositif d'aides aux entreprises depuis la crise liée au Covid-19.
- Une progression des emplois salariés comparable avec le niveau national au troisième trimestre 2022 même si le secteur salarié du secteur privé croît en moyenne moins fortement que dans le reste de la France.

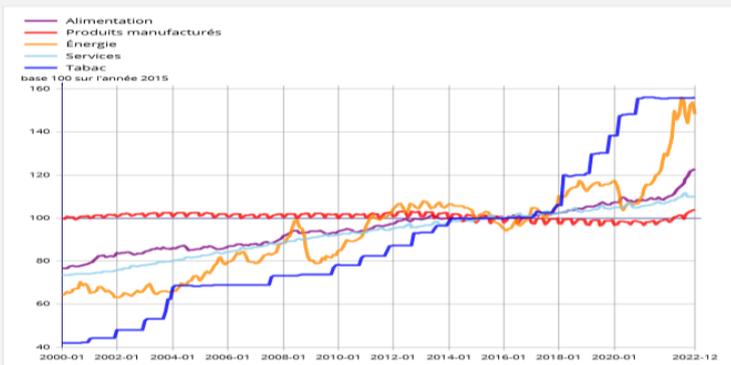
1. Prix à la Consommation - Inflation annuelle et mensuelle

Prix à la Consommation - Inflation annuelle - Déc. 2022 (%)



Sources: OCDE, DREES. MAJ ODDS: Mars 2023

Indices des prix à la consommation par grands secteurs de consommation en France



Sources: INSEE octobre 2022. MAJ ODDS: Mars 2023

Evolution de l'inflation en France depuis Février 2022



Sources: INSEE, MAJ ODDS: Mars 2023

Une progression de l'inflation dans un contexte de croissance économique modeste. En comparaison avec d'autres pays de l'OCDE, le taux d'inflation en France en décembre 2022 est beaucoup moins élevé que dans d'autres pays. Traditionnellement, l'économie française est faiblement impactée par des taux d'inflation élevés. Depuis les années 1990, la conjoncture économique française est caractérisée comme stable et ayant de faibles taux d'inflation. L'inflation modérée pendant la période des Trentes Glorieuses (1961-1973) a succédé à une inflation plus importante pendant la crise pétrolière (1974-1981) puis une certaine stabilisation est constatée à l'époque actuelle. Les économistes parlent d'une période de Grande Modération (1987-2018), qui a été ponctuellement fragilisée par des crises de 2001 ou de 2008.

Néanmoins, depuis février 2022, la guerre en Ukraine aggrave la crise énergétique qui était antérieure au conflit et fait monter les prix de nombreuses matières premières (pétrole, gaz, huile, blé, etc). En décembre 2022, l'indice des prix de l'énergie valait 148,2, ce qui signifie que le prix de l'énergie a augmenté en moyenne de 48,2% depuis 2015. S'agissant du prix de l'alimentation, il a augmenté en moyenne de 22,7% depuis 2015.

Au total, selon l'OCDE en décembre 2022, les prix à la consommation ont augmenté de 5,9 % sur un an en France. En comparaison avec les mois d'octobre et de novembre (6,2%), le taux d'inflation est en très légère baisse et l'indice des

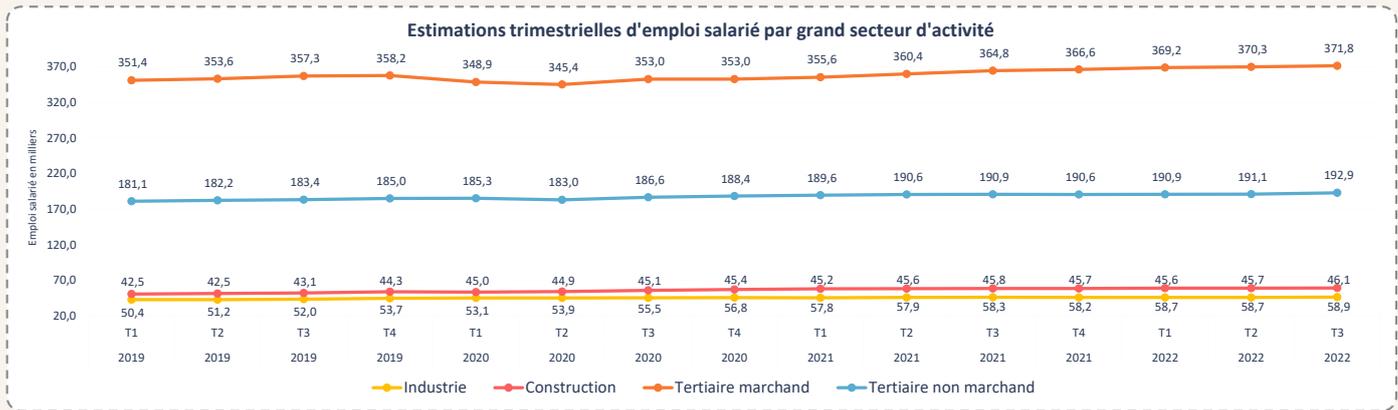
prix à la consommation (IPC) recule de 0,1 % sur un mois, après +0,3 % en novembre. Néanmoins, le taux d'inflation en décembre 2022 reste historiquement très élevé.

En parallèle, selon les indicateurs de la DARES, les salaires de base progressent moins vite que l'inflation et le Smic au 4ème semestre 2022. L'indice du salaire mensuel de base (SMB) de l'ensemble des salariés progresse de 0,6 % et l'indice du salaire horaire de base des ouvriers et des employés (SHBOE) de 0,7 % au cours du 4ème trimestre 2022.

Selon l'INSEE, en France deux ménages sur trois déclarent avoir changé leurs habitudes de consommation depuis un an du fait de l'inflation. L'inflation est particulièrement préjudiciable pour les plus modestes qui sans apport d'épargne, voient leur niveau de vie directement réduit. De même, toutes les catégories de population non protégées, comme les auto-entrepreneurs ou toutes les personnes travaillant dans l'économie souterraine, risquent d'être fortement fragilisées par l'inflation.

Selon certains économistes, la stagflation va s'installer en France (une inflation élevée avec la baisse de l'activité économique) du fait de la faible évolution du PIB au quatrième trimestre 2022 (0,1%) et une forte hausse globale des prix.

2. Evolution des effectifs salariés en Seine-Saint-Denis



Sources : estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee. Emploi salarié en milliers. Attention, les données pour 2019 ont été révisées à la hausse dans cette nouvelle estimation de l'emploi salarié. MAJ ODDS: mars 2023.

Evolution des emplois salariés en milliers

Evol.	Evol.	Evol.
T3 2019 - T 2020	T3 2020 - T3 2021	T3 2021 - T3 2022
4,4	19,6	9,9

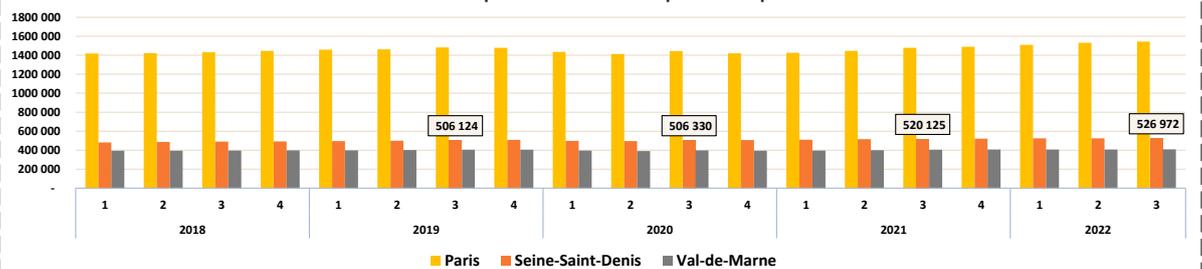
Une progression des emplois salariés au 3^{ème} trimestre 2022.

Les estimations trimestrielles montrent un niveau assez élevé d'emplois salariés au 3^{ème} trimestre 2022 avec 669 800 emplois salariés dans tous les secteurs. Il y a 9 900 emplois de plus qu'au 3^{ème} trimestre 2021 et 29 500 emplois de plus qu'au 3^{ème} trimestre 2020. Entre le 2^{ème} et le 3^{ème} trimestre 2022 tous les secteurs sont en légère hausse d'emplois salariés. Par exemple, le secteur tertiaire non marchand est passé de 191 100 emplois (T2 2022) à 192 900 (T3 2022), il y a eu dans ce secteur 1 800 nouveaux emplois salariés pourvus (l'administration publique ou de l'action sociale).

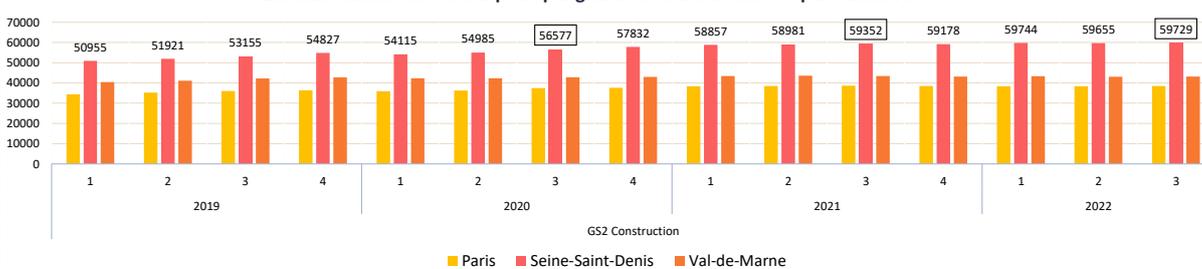
Une hausse progressive des emplois salariés comparable au reste de la France au 3^{ème} trimestre 2022

L'évolution des emplois en Seine-Saint-Denis entre le T2 et le T3 2022 (+0,5%) suit l'augmentation moyenne de l'emploi salarié sur les territoire national (+0,4%), entre fin juin 2022 et fin septembre 2022. Ce rythme est comparable à celui des deux premiers trimestres de 2022.

Effectifs salariés du secteur privé au niveau du département par trimestre



Effectifs salariés du secteur privé par grand secteur d'activité et par trimestre



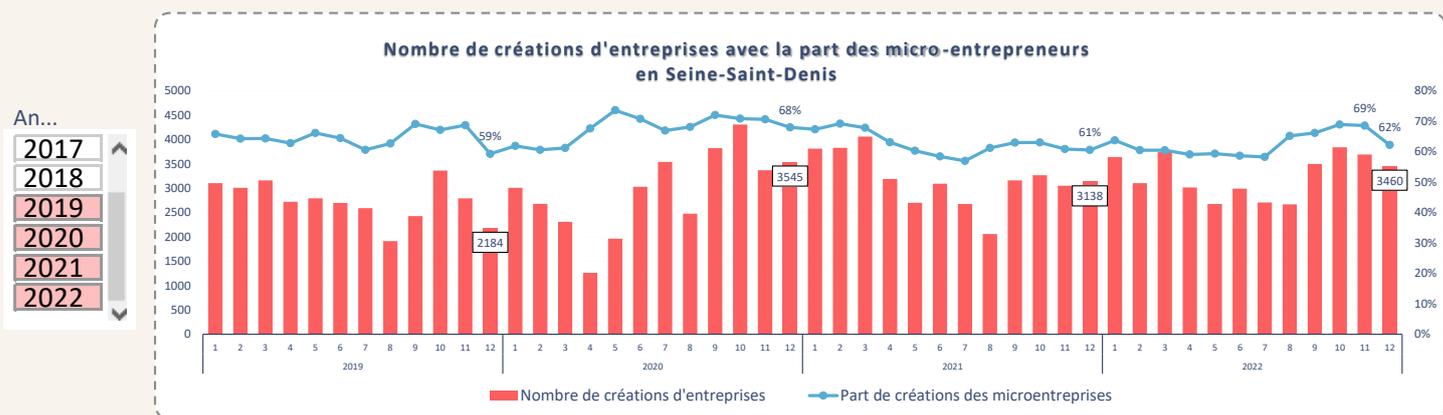
L'effectif salarié du secteur privé progresse mais croît en moyenne moins fortement que dans le reste de la France

En Seine-Saint-Denis, on observe une hausse des effectifs salariés du secteur privé au 3^{ème} trimestre 2022 avec 526 972 salariés du privé. Il y a 6 846 salariés de plus qu'au 3^{ème} trimestre 2021 et 20 642 emplois de plus qu'au 3^{ème} trimestre 2020. Au total en France, fin septembre 2022, l'emploi salarié privé est supérieur de 2,2 % à son niveau de fin

septembre 2021 alors qu'en Seine-Saint-Denis, le T3 2022 est supérieur de 1,3% au T3 2021.

Par ailleurs, on observe en Seine-Saint-Denis une augmentation des effectifs salariés du secteur de la construction au troisième trimestre de chaque année depuis 2019.

3. Créations et défaillances des entreprises



Année	Nombre moyen de créations d'entreprises en SSD par mois
2019	2730
2020	2943
2021	3170
2022	3252

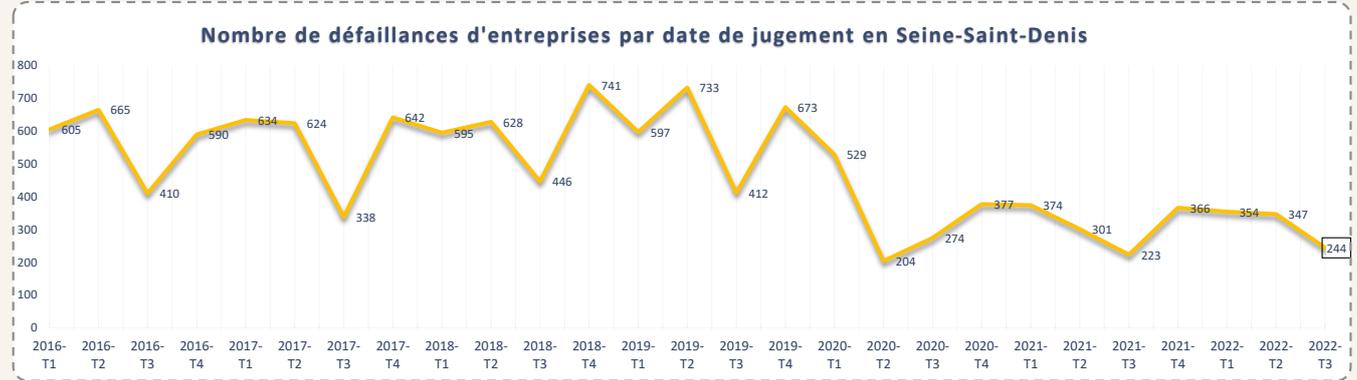
Source: Répertoire des entreprises et des établissements, Données brutes mensuelles, INSEE. MAJ ODDS: mars 2023.

Le nombre de créations d'entreprises est particulièrement élevé depuis la fin de l'année 2020 en France. En Seine-Saint-Denis, l'augmentation de créations d'entreprises est légèrement plus forte par rapport au reste de la France en 2022.

En Seine-Saint-Denis, environ 6 entreprises créées sur 10 sont les micro-entreprises. Par exemple, en octobre et en novembre 2022, 69% des entreprises créées étaient des micro-entreprises. En décembre 2022, cette part baisse et représente 62% des entreprises créées.

En 2022, le nombre de créations d'entreprises en France atteint un nouveau record avec 1 071 900 créations. Toutefois, selon l'INSEE, en 2022 en France, le rythme des créations d'entreprises ralentit, avec une hausse de 2 % en 2022, après + 17 % l'année précédente. En Seine-Saint-Denis le rythme de croissance est resté légèrement plus élevé (+2,6%) en 2022 avec en moyenne **3 252 entreprises créées par mois**. A titre de comparaison, il y avait en moyenne en 2022, 2 421 entreprises créées par mois en Val-de-Marne et 3 048 en Haut-de-Seine.

La part particulièrement élevée des micro-entrepreneurs n'est pas neutre dans ce type de développement économique. En effet, les études de l'INSEE (2021) montrent un statut particulièrement précaire des micro-entrepreneurs avec de faibles revenus et une durée moins pérenne. Selon certains économistes, l'auto-entrepreneuriat peut aussi être subi, et s'apparenter à du salariat déguisé sous la coupe d'une entreprise ayant recours à des micro-entrepreneurs pour ne pas avoir à les employer (Urssaf, 2021).



Source: Insee, Nombre de défaillances d'entreprises par date de jugement - Données brutes - Tous secteurs d'activité, Mise à jour ODDS: mars 2023.

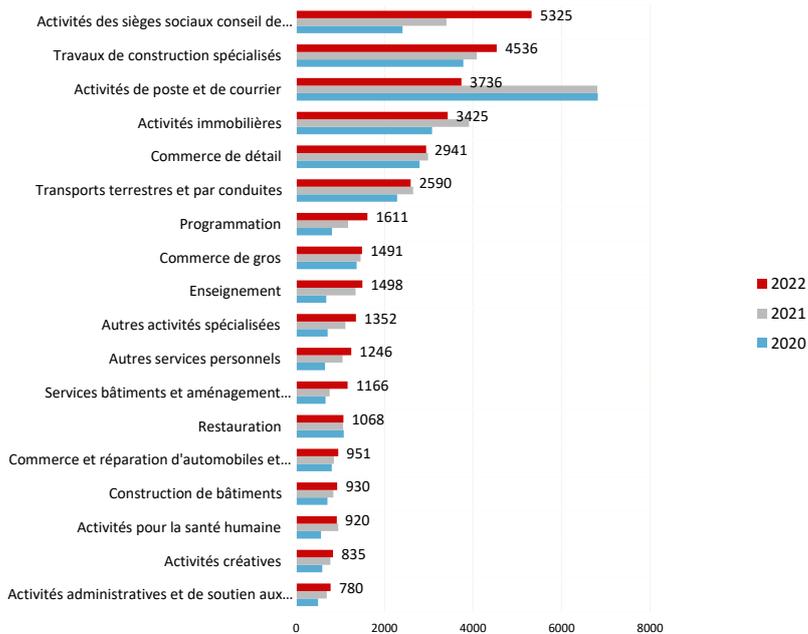
A la fin du 3ème trimestre 2022, le nombre de défaillances des entreprises (par date de jugement) en Seine-Saint-Denis se maintient à un niveau historiquement très bas avec seulement 244 entreprises en défaillance. Entre 2017 et 2019, il s'agissait en moyenne de 588 entreprises par trimestre.

soutenir 12 600 dossiers en Seine-Saint-Denis ce qui équivaut à 6,7 milliards d'euros.

Ce bas niveau de défaillances d'entreprises en Seine-Saint-Denis peut s'expliquer par le maintien de dispositif d'aides aux entreprises mis en place pour les entreprises impactées par l'épidémie dans le cadre du plan de relance en Seine-Saint-Denis. Par exemple, le prêt garanti par l'Etat qui s'applique jusqu'au décembre 2023 en raison des conséquences économiques du conflit en Ukraine a permis de

En effet, selon les analyses de la **Banque de France** de mars 2023, le nombre de défaillances d'entreprises ont en effet fortement reculé à compter du début de la crise sanitaire, à la suite de la modification temporaire des dates de caractérisation et de déclaration de l'état de cessation de paiements, puis aux mesures publiques de soutien en trésorerie permettant d'éviter cet état de cessation des paiements.

Secteurs d'activité des entreprises créées (effectifs + 500 par secteur)



ACTIVITES DES SIEGES SOCIAUX ET AUTRES CONSEILS DE GESTION



TRAVAUX DE CONSTRUCTION SPECIALISES



ACTIVITE DE POSTE ET DE COURRIER (LIVRAISON COURTE DISTANCE)



Source: INSEE, Sirene. Extraction Bureau de la Donnée, CD 93. MAJ ODDS: mars 2023.

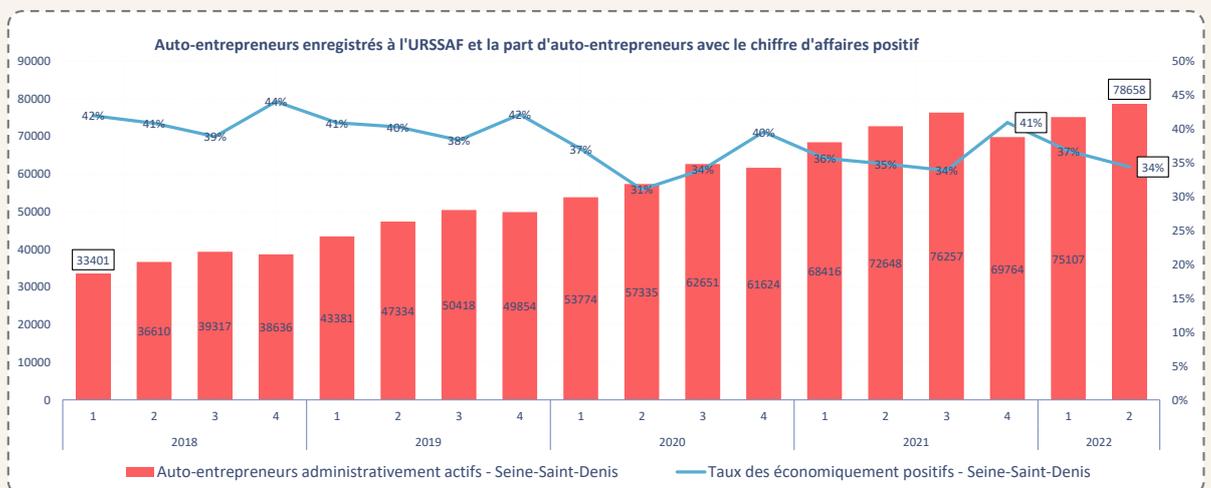
Le secteur d'activité marqué par le grand nombre de créations d'entreprises est celui qui concerne **les activités des sièges sociaux et conseils de gestion** (stratégie d'entreprises, marketing, ressources humaines), soit 5 325 créations en 2022. Viennent ensuite, les créations d'entreprises dans **la construction spécialisée** (requérant un savoir-faire ou un équipement particulier, tels que le battage de pieux, la réalisation de fondations, le gros œuvre, le bétonnage, la maçonnerie, la toiture, etc.) avec plus de 4 500

créations en 2022. Bien qu'il soit en diminution depuis 2020, le troisième secteur de création des entreprises reste celui de **la livraison à courte distance** ou des activités des coursiers urbains (activité de poste et de courrier) avec plus de 3 700 créations en 2022 en lien avec les nouveaux modes de consommation en ligne qui ont été accélérés par la crise sanitaire.

4. Auto-entrepreneurs avec le chiffre d'affaires positif

- Départ...
- Essonne
 - Hauts-de-S...
 - Paris
 - Seine-et-M...
 - Seine-Saint...
 - Val-de-Mar...
 - Val-d'Oise
 - Yvelines

Source: Accoss, Urssaf, modifié le 27/07/2022; MAJ ODDS: Novembre 2022.



Une tendance à la hausse du nombre d'auto-entrepreneurs actifs depuis 2018, passant de 33 401 auto-entrepreneurs au premier trimestre 2018 à 78 658 auto-entrepreneurs au deuxième trimestre 2022 en Seine-Saint-Denis.

Pendant on constate une récente tendance à la baisse du pourcentage d'auto-entrepreneurs ayant un chiffre d'affaires positif. Au 2^{ème} trimestre 2022, en Seine-Saint-Denis, 34% des auto-entrepreneurs sont économiquement actifs alors qu'ils étaient 41% au dernier trimestre 2021. Cette tendance à la baisse est similaire dans les départements voisins (Paris, Val-de-Marne).

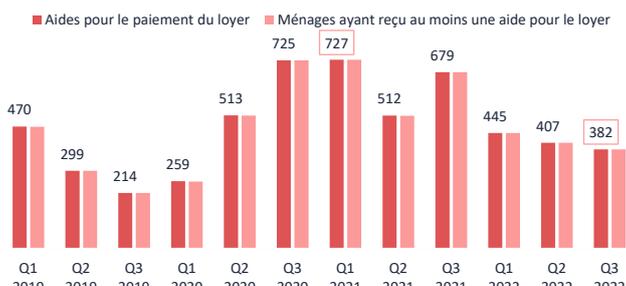


A retenir

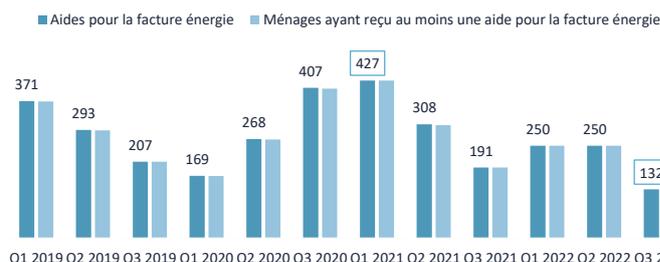
- Une augmentation de +23% des cas d'impayés de loyers entre 2020 et 2021 alors que le nombre d'allocataires d'aide au logement (principalement APL) a baissé entre le 4ème trimestre 2020 et le 4ème trimestre 2022 en Seine-Saint-Denis (608 090 à 538 590). Le lien avec la réforme du mode de calcul de l'APL appliquée depuis janvier 2021 est à interroger.
- Le nombre d'aides versées par les services sociaux pour le paiement des loyers et des factures d'énergie a diminué en 2022 en lien avec la baisse de leurs montants disponibles. A l'inverse, les aides versées pour le paiement des charges ont fortement augmentées.
- Bien que le département de la Seine-Saint-Denis soit le département avec la plus grande concentration de logements mis en chantier au niveau de l'Île-de-France entre 2019 et 2021, on observe un nombre moyen de constructions de logements moins élevé en 2022 par rapport aux années précédentes.

1. Maintien dans le logement: aides du département

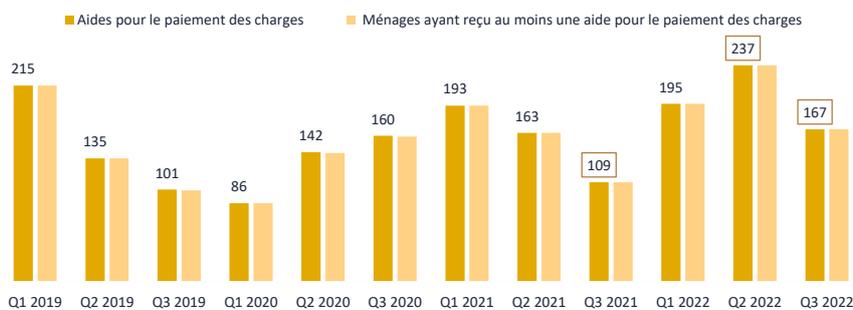
Aides exceptionnelles au paiement du loyer



Aides exceptionnelles au paiement des factures d'énergie



Aides exceptionnelles au paiement des charges



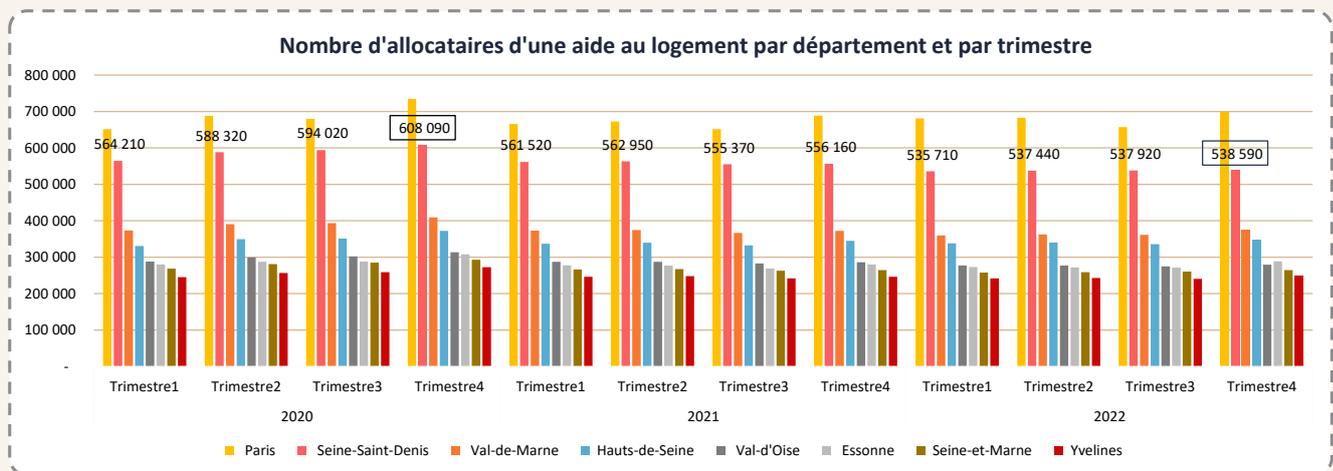
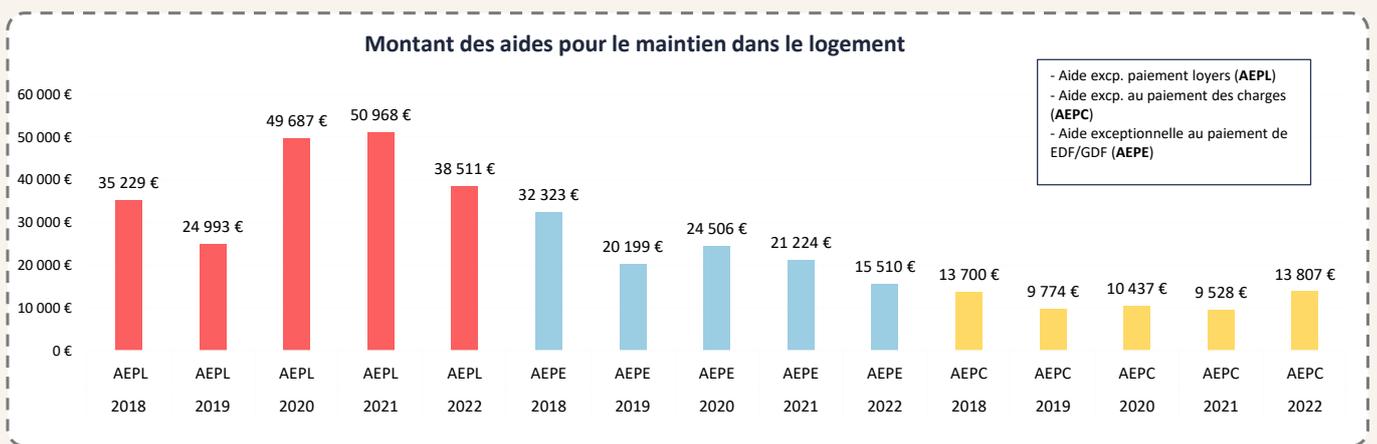
Source: Pôle Solidarités, Direction de la Prévention et de l'Action Sociale de la Seine-Saint-Denis. Extraction du 18/10/2022. MAJ ODDS: mars 2023.

Le nombre d'aides exceptionnelles pour le paiement des loyers a baissé depuis le 1er quadrimestre 2021. On passe de 727 aides au 1er quadrimestre 2021 à 382 aides au 3ème quadrimestre 2022. Parmi les trois aides versées pour le maintien au logement, il s'agit de l'aide exceptionnelle la plus versée, avec un montant des aides disponibles d'en moyenne **38 511 euros par mois en 2022**. Le montant de cette aide d'urgence est de 480 euros en moyenne par ménage en 2022.

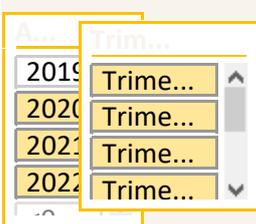
Les aides accordées pour le paiement des charges ont connu une très forte progression au dernier quadrimestre 2021 et au dernier quadrimestre 2022 passant de 109 à 167 aides accordées. Néanmoins, entre le deuxième et le dernier quadrimestre de 2022, on observe une baisse (-70 aides accordées). Ainsi, au 3ème quadrimestre 2022, le nombre d'aides pour les charges atteint un niveau semblable à celui du 2ème quadrimestre 2021.

Le nombre d'aides pour le paiement des factures d'énergie (EDF, GDF) a également baissé depuis le 1er quadrimestre 2021. On passe de 427 aides au 1er quadrimestre 2021 à 132 aides au 3ème quadrimestre 2022. Malgré la crise actuelle liée aux sources d'énergie, au 3ème quadrimestre 2022, **le nombre d'aides pour le paiement des factures d'énergie est peu élevé**, même moins élevé qu'au niveau du 3ème quadrimestre 2019.

Cette diminution est à mettre en parallèle avec l'augmentation du budget du Fonds Solidarité Logement (FSL) qui s'élève à hauteur de 2,6 millions d'euros en 2022. Le FSL est versée chaque année à plus de 8 000 ménages en Seine-Saint-Denis, avec un montant moyen de 240 euros. Pourtant, le médiateur national de l'énergie indique que le nombre d'interventions pour des impayés a bondi de 10% entre 2021 et 2022 (Conseil départemental SSD).



Source: DREES, Minimas sociaux. MAJ ODDS: mars 2023.



Le nombre d'allocataires d'aide au logement (principalement APL) a baissé entre le 4ème trimestre 2020 et le 4ème trimestre 2022 en Seine-Saint-Denis (608 090 à 538 590). Cette baisse est probablement en lien avec la réforme du mode de calcul de l'APL appliquée depuis janvier 2021. En effet, l'APL est désormais calculée sur les revenus des 12 derniers mois, actualisés automatiquement tous les 3 mois alors que les montants étaient précédemment calculés sur l'année N-2.

2. Evolution des impayés des loyers

Données réservées uniquement aux membres de l'ODDS



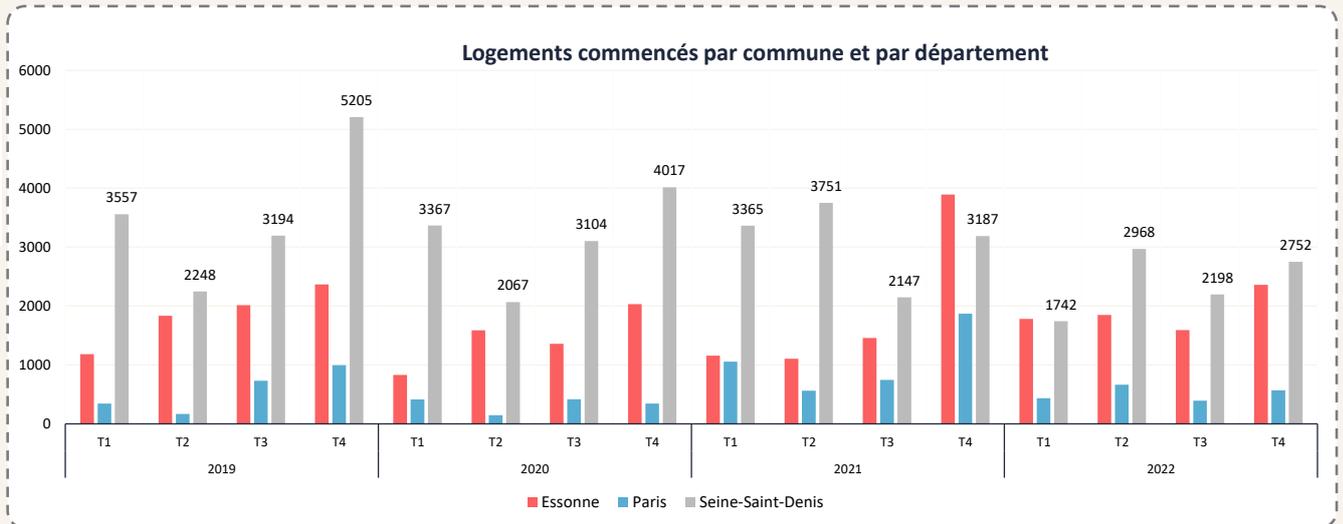
3. Construction des logements

A...

- 20...
- 20...
- 20...
- 20...

...

- T1
- T2
- T3
- T4



territ...

- Hauts-...
- ÎLE-DE...
- Paris
- Seine-...

Nb moyen de lgts commencés par trimestre	Seine-Saint-Denis	Ile-de-France
2019	3551	17216
2020	3139	14039
2021	3113	15337
2022	2415	14627

Un nombre moyen de construction de logements en moyenne moins élevé en 2022 par rapport aux années précédentes

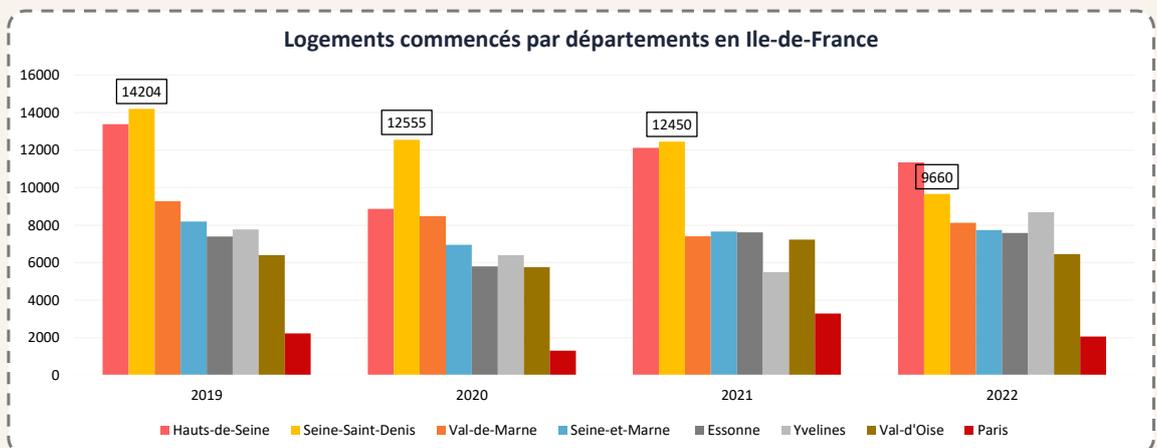
En Seine-Saint-Denis, la construction de logements en 2022 ne retrouve pas encore son niveau avant la crise (en moyenne 2 415 en 2022 contre 3 551 en 2019).

En Ile-de-France, la construction de logements ne semble pas redémarrer non plus car le nombre de logements mis en chantier par trimestre en 2022 n'atteint pas encore le niveau de 2019.

Selon les analyses de la Banque de France, les entreprises du bâtiment ont des difficultés d'approvisionnement qui se sont accentuées avec la guerre en Ukraine. En même temps, elles sont confrontées à de nouvelles hausses de prix des matières premières et des produits finis.

- ann...
- 2019
 - 2020
 - 2021
 - 2022

- départ...
- Paris
 - Seine-et-...
 - Seine-Sa...
 - Val-de-...



Le département de la Seine-Saint-Denis est le département avec la plus grande concentration de logements mis en chantier au niveau de l'Ile-de-France entre 2019 et 2021. En 2022, il passe derrière le département des Hauts-de-Seine.



A retenir

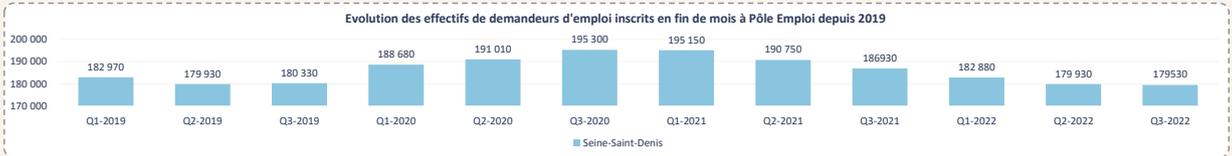
- En 2022, le nombre de demandeurs d'emploi est en baisse en Seine-Saint-Denis mais le taux de chômage reste préoccupant et notamment dû à un taux de chômage élevé des jeunes. En outre, la part des jeunes ni en emploi, ni en formation est également très élevée.
- Les bénéficiaires du RSA (tout type) représentent 25% de tous les inscrits à Pôle Emploi en décembre 2022, soit 1 inscrit sur 4.
- Le nombre de déclarations préalables à l'embauche progresse très fortement depuis la crise sanitaire. Le secteur des services marchands au sens large déclare le plus grand nombre d'intention d'embauche au 3ème trimestre 2022, soit 55%. Bien que le CDD reste encore le type de contrat le plus fréquemment proposé, le nombre d'embauches en CDD se replie, tandis que le nombre d'embauches en CDI augmente.

1. Taux de chômage et évolution des demandeurs d'emploi en Seine-Saint-Denis



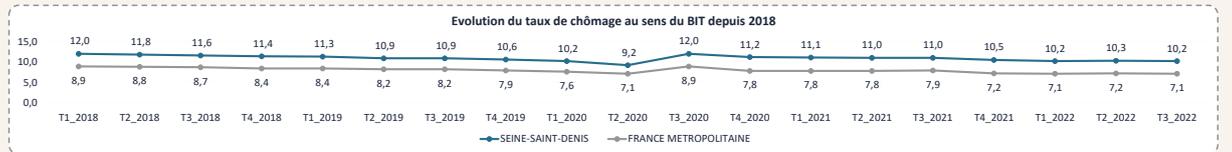
Communes

No...	No...
Pa...	Pie...
Ro...	Ro...
Sai...	Sai...
Sei...	Se...
Sta...	Tr...
Va...	Vill...



Territoire

FS...	FR...
HA...	ILF...
PA...	SEI...
SEI...	VA...
VVA...	VV...



Source : Pôle emploi - STMT, Données brutes. Données uniquement pour les communes de 5 000 habitants et plus (INSEE, Chômage brut). MAJ 0000 : mars 2023

Au troisième trimestre 2022, le taux de chômage au sens du BIT est quasi stable en Seine-Saint-Denis. Il oscille entre 10,5 % et 10,2% depuis le quatrième trimestre 2021, et il est presque au même niveau qu'au quatrième trimestre 2019, juste avant la crise sanitaire. On peut souligner une baisse du chômage entre le T3 2021 et le T3 2022, le taux de chômage en Seine-Saint-Denis a été réduit de 0,8 points de pourcentage. Néanmoins, la situation face au chômage reste préoccupante et nous n'observons pas d'amélioration significative. Le taux de chômage au sens du BIT de la Seine-Saint-Denis est de trois points plus élevés que celui de la France métropolitaine au troisième trimestre 2022. La Seine-Saint-Denis fait partie des départements de la France métropolitaine avec le taux de chômage le plus élevé juste après les Pyrénées Orientales, l'Aisne et l'Hérault en 2022.

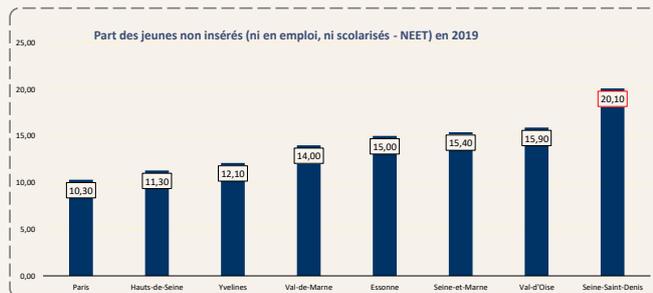
par exemple les seniors qui ne cherchent pas activement un emploi et sont plutôt dans l'attente de leur départ à la retraite. Pour avoir une vision complète de l'évolution du nombre de chômeurs en Seine-Saint-Denis, il serait également intéressant de disposer des statistiques sur la progression des personnes qui forme un halo autour du chômage (1,9 millions en France), ces derniers ne sont pas inscrits à Pôle Emploi et ne sont pas considérés comme des chômeurs au sens du BIT. Ainsi, au niveau national, le nombre des jeunes qui n'ont pas d'emploi et de formation (NEET) augmente légèrement au 3ème trimestres 2022 alors qu'ils ne sont pas comptabilisés en tant que chômeurs selon la définition du BIT. **20% des jeunes en Seine-Saint-Denis ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation en 2019, soit deux fois plus qu'à Paris (10%).** La part élevée des NEETS est liée au taux de chômage des jeunes dans le département. Il y a plusieurs éléments de lien possibles entre ces deux indicateurs comme par exemple le manque d'opportunité d'emploi adapté au niveau d'études, ou des risques potentiels de discriminations sur le marché du travail.

Le nombre de chômeurs inscrits à Pôle Emploi diminue légèrement. Tout de même, selon les préconisations de l'INSEE, il ne faut pas confondre le nombre de personnes inscrites à Pôle Emploi avec le nombre de chômeurs au sens du BIT. Si le nombre de chômeurs de cat. A ou de toutes catégories est en baisse comme le montrent les statistiques de Pôle Emploi, cela ne signifie pas que le nombre de chômeurs au sens du BIT diminue. Selon une étude de l'INSEE, 33% des chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle Emploi. Ce sont très souvent des jeunes qui ne sont pas inscrits à Pôle Emploi et qui au moment de l'enquête déclarent qu'ils cherchent un emploi et sont donc considérés comme des chômeurs au sens du BIT lors de l'enquête Emploi. De même, 44% des inscrits à Pôle Emploi de catégorie A ne sont pas considérés en tant que chômeurs au sens du BIT, comme

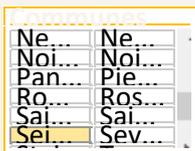
Des causes plus systémiques ont pu contribuer à la baisse du chômage depuis le 3ème trimestre 2020. Par exemple, la reprise de la croissance économique de 2021 (+7% du produit intérieur en 2021), le renouvellement de la population active et les besoins de la main d'œuvre en lien avec le vieillissement de la population (accueil en institutions, soins). La parenthèse baby-boom sera refermée lorsque les dernières générations baby-boom nées au début des années 1970 seront à la retraite.

Taux de chômage selon les recensements de la population 2017-2021, millésimée 2019

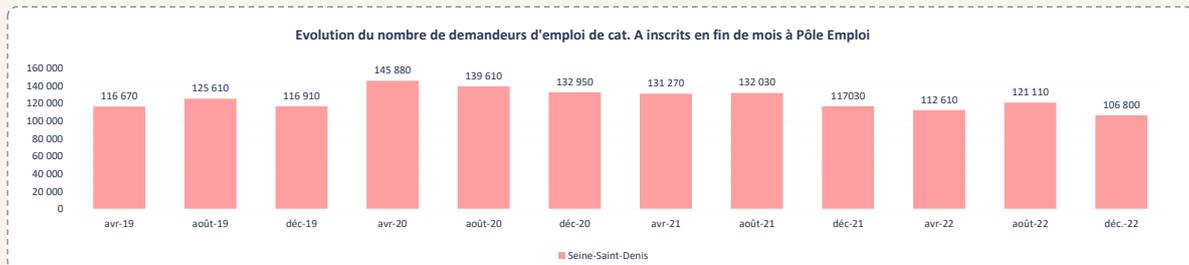
2019	Seine-Saint-Denis	France métrop.	Ile-de-France
Taux de chômage en %	17,9%	12,9%	12,2%
Taux de chômage des 15 à 24 ans	31,8%	26,4%	24,1%
Taux de chômage des 25 à 54 ans	16,6%	11,6%	11,1%
Taux de chômage des 55 à 64 ans	14,4%	10,7%	10,3%



Source : Anct - Insee, observatoire des territoires - RP 2018-2019-2019 - données historiques trois derniers millésimes (département)



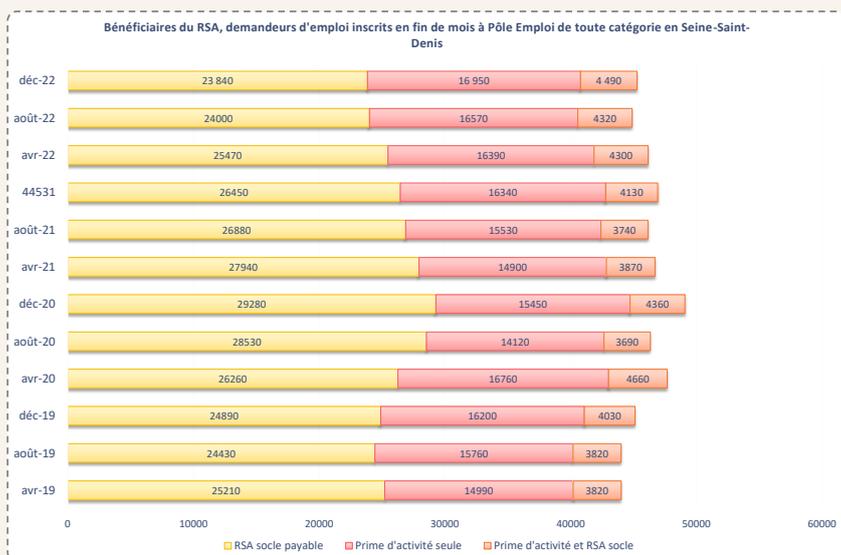
Source : Pôle emploi - STMT, Données brutes, Données uniquement pour les communes de 5 000 habitants et plus. MAJ 0005: mars 2023



Avertissement: Le nombre de demandeurs d'emploi pour la Seine-Saint-Denis est calculé sans effectifs pour la plus petite commune afin de respecter le secret statistique du Pôle Emploi.

Le nombre de chômeurs de catégorie A au 3ème trimestre 2022 est moins élevé que celui du 3ème trimestre 2020, car il y a 26 150 chômeurs de cat. A en moins au 3ème trimestre 2022.

Néanmoins, dans la même période, nous assistons à une augmentation du nombre des chômeurs des catégories B, C, D, E (10 630 demandeurs de plus entre décembre 2020 et décembre 2022). Une partie de la baisse des chômeurs de catégorie A est donc en lien avec les **changements de catégories administratives**. Il s'agit donc des personnes qui sont passées d'une catégorie à l'autre du fait qu'elles ont exercé un emploi à temps partiel ou qu'elles ont suivi une formation.



Demands d'emploi et bénéficiaires du RSA	Evolution Q3 2019 - Q3 2020	Evolution Q3 2020 - Q1 2021	Evolution Q3 2021 - Q3 2022
RSA socle payable	18%	-10%	-10%
Prime d'activité seule	-5%	6%	4%
Prime d'activité et RSA socle	8%	-5%	9%
Ni RSA socle, ni prime d'activité	8%	-4%	-4%

Source : Pôle emploi - STMT, Données brutes, sans "non renseignés" MAJ 0005: mars 2023

Les bénéficiaires du RSA (tout type) représentent 25% de tous les inscrits à Pôle Emploi en décembre 2022, soit 1 inscrit sur 4. Cette proportion a été de 24% en décembre 2021.

Les demandeurs d'emploi qui cumulent prime d'activité et RSA (du fait d'avoir perçu des revenus d'activité au cours des trois derniers mois précédant la demande de RSA) étaient 4 490 en décembre 2022 en SSD et ils augmentent de 9% entre le troisième trimestre 2021 et le troisième

quadrimestre 2022.

Les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA socle payable sont en baisse dans cette même période (-10%).

Ces statistiques témoignent ainsi des fluctuations des demandeurs d'emploi RSA entre les situations sans emploi et avec emplois.



2. Offre d'emplois et intention d'embauche en Seine-Saint-Denis

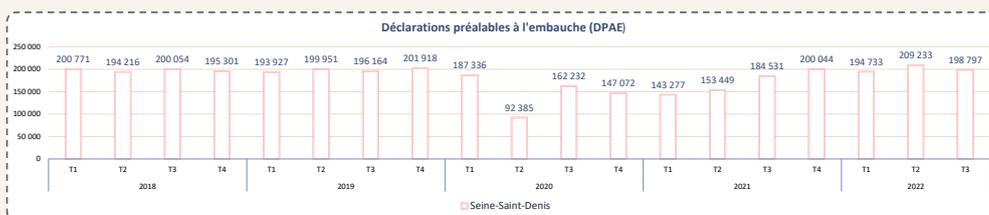
Choisir le territoire dans la liste déroulante ci-dessous:

Seine Saint Denis

Les 10 métiers qui recrutent le plus	Nombre de projets de recrutements	Nombre de recrutements jugés difficiles	Nombre de recrutements saisonniers	% recrutements jugés difficiles	% recrutements saisonniers
Artistes, professeurs d'art (musique, danse, spectacles)	5640	25	4345	0%	77%
Agents de sécurité et de surveillance, enquêteurs privés et mét	2828	1792	47	63%	2%
Agents d'entretien de locaux (y compris ATSEM)	1904	348	434	18%	23%
Conducteurs et livreurs sur courte distance	1691	783	175	46%	10%
Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	1549	1068	71	69%	5%
Aides, apprentis, employés polyvalents de cuisine (y compris cr	1446	318	161	22%	11%
Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et de l'env	1298	592	1	46%	0%
Conducteurs routiers et grands routiers	1176	773	93	66%	8%
Ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires	1141	264	186	23%	16%
Maçons	1017	522	95	51%	9%

Les métiers avec le plus grand nombre d'offres d'emploi (avec faible part de recrutements saisonniers) en Seine-Saint-Denis sont ceux d'agents de sécurité et d'agents d'entretiens des locaux. Dans la catégorie des métiers les plus recherchés, nous retrouvons également tous les emplois liés aux modes de consommation en ligne comme les conducteurs/livreurs sur des courtes distances ou les ouvriers non qualifiés de l'emballage qui assurent le chargement, le déchargement, le tri, l'emballage et l'expédition de marchandise. Parmi les métiers les plus recherchés, certains sont jugés particulièrement difficiles à recruter par les entreprises. C'est notamment le cas pour les ouvriers non qualifiés en second œuvre du bâtiment (électriciens, menuisiers,

peintres, installateurs d'équipements thermiques et sanitaires, ou encore poseurs de revêtement ainsi que celui des conducteurs routiers ou des agents de sécurité. Il s'agit de métiers qui sont très exigeants physiquement et très souvent, éprouvants psychologiquement.



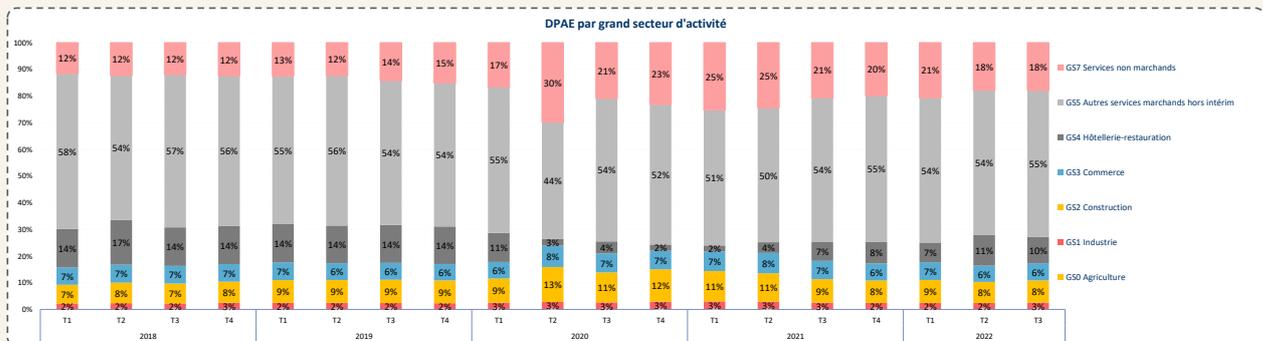
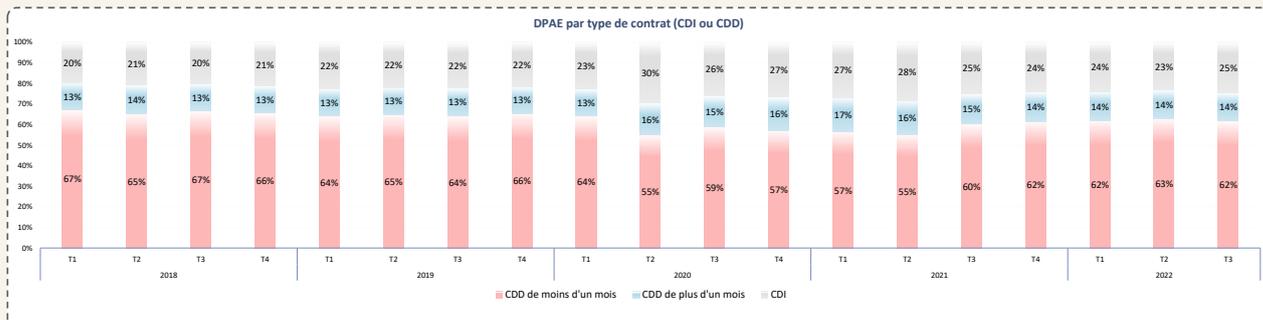
Source: Acof-Urssaf, données trimestrielles, MAJ: ODD5 mars 2023.

Le nombre de déclarations préalables à l'embauche progresse très fortement depuis la crise sanitaire et atteint un niveau très élevé au deuxième trimestre 2022 avec 209 233 DPAE avant de redescendre légèrement au troisième trimestre 2022 (-10 436 DPAE).

toutefois souligner que la part des contrats précaire en CDD (au T3 2022, 75% dont 62% de moins d'un mois) reste bien plus élevée que la part des CDI (25% au T3 2022).

Nous observons également que le nombre d'embauches en contrat à durée déterminée se replie, tandis que le nombre d'embauches en contrat à durée indéterminée augmente (+2 points) entre le deuxième et le troisième trimestre 2022. Globalement, la proportion des CDI en 2021 (26%) et en 2022 (26%) est plus élevée en Seine-Saint-Denis pendant ces deux dernières années qu'en 2019 (22%) ou en 2018 (21%). Ces évolutions sont mises en lien avec la forte demande de main d'œuvre dans de nombreux secteurs d'activité dans toute la France. Il faut

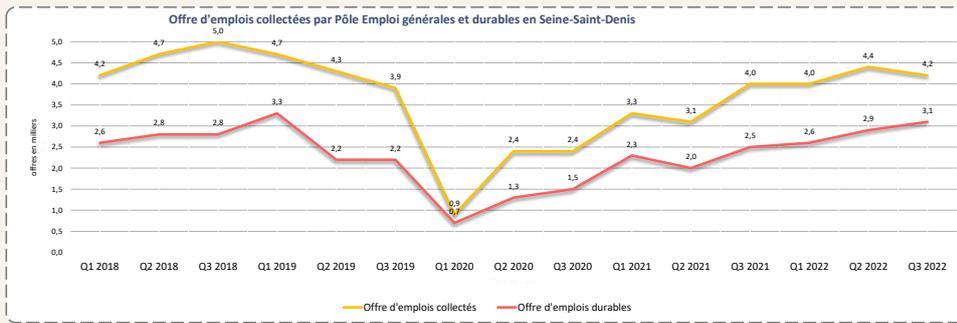
Au niveau national, la hausse des déclarations d'embauche enregistrée en décembre 2022 s'explique notamment par la progression des embauches en CDD de plus d'un mois (+ 4,8 %), celles en CDI affichant une augmentation plus modérée (+ 0,6 %) (Baromètre économique n°148, URSSAF, 20/01/2023).



Le secteur des **services marchands** (commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication) déclare le plus grand nombre d'intentions d'embauche au **3ème trimestre 2022**, soit **55%**. Vient ensuite le secteur des services non marchands (administration publique, enseignement,

santé, action sociale), soit 18%.

En Seine-Saint-Denis, sa part est particulièrement élevée en 2020 et 2021 (plus de 20%) en comparaison avec la période 2018-2019 (plus de 12%) ; elle tend cependant à la baisse du 1er trimestre 2022 au 3ème trimestre 2022.



Source : Les données sont issues des fichiers de la statistique mensuelle sur le marché du travail (STM) de Pôle emploi et de la Dares. Maj ODDS mars 2023

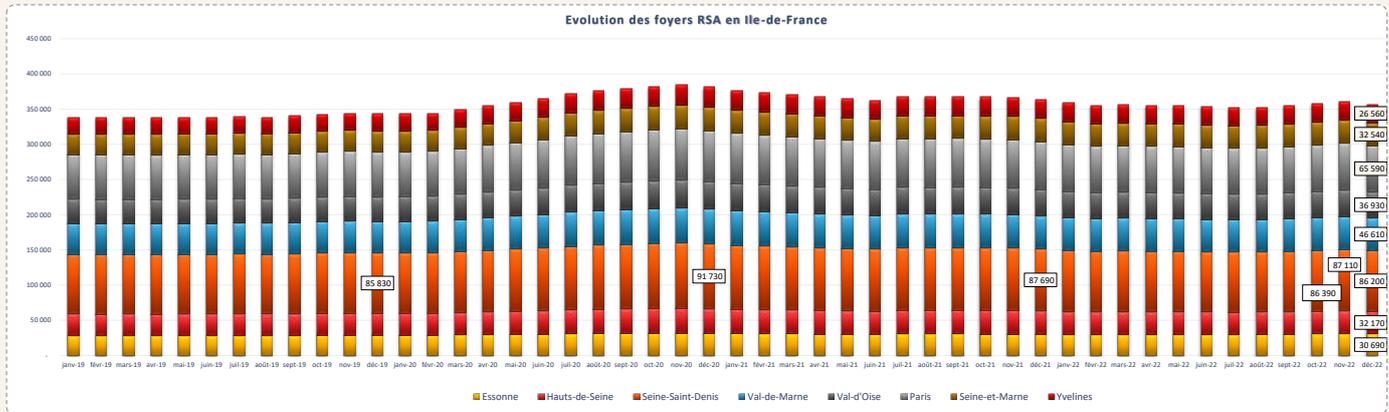
Le nombre d'offres d'emplois de tous types ou durables a considérablement diminué lors de la crise sanitaire. Néanmoins, bien qu'elles n'aient pas atteint leurs niveaux d'avant crise, on peut observer une hausse des offres d'emplois depuis le premier quadrimestre 2020.



A retenir

- Une baisse de bénéficiaires du RSA en décembre 2022 (-4% 12/2021-12/2022) comme au niveau national, malgré une augmentation en octobre et en novembre 2022. L'augmentation de bénéficiaires du RSA en octobre ou en septembre semble être en lien avec une base de données non consolidées.
- Une légère baisse des allocataires RSA de droits réels (avec un paiement) en glissement annuel à partir de septembre 2021 (6,9% en septembre 2021 par rapport à 65% en septembre 2022.)
- Une baisse des fonds d'aides généralistes ou des aides pour les besoins alimentaires qui continue au dernier quadrimestre 2022
- Le nombre de bénéficiaires de la Garantie jeunes augmente de +16% en Seine-Saint-Denis entre le troisième trimestre 2020 et le troisième trimestre 2022

1. Bénéficiaires du RSA



Le nombre de foyers RSA en baisse en Seine-Saint-Denis depuis décembre 2020, comme dans d'autres départements.

Fin décembre 2022, 86 200 foyers bénéficiant du RSA sont comptabilisés dans le département de la Seine-Saint-Denis, soit une baisse de -2% par rapport à décembre 2021. On notait déjà une baisse de 4% entre décembre 2021 et décembre 2020. Pourtant, en octobre 2022 et en novembre 2022 le nombre de foyers bénéficiaires du RSA oscillait entre 86 390 et 87 110. Cette variation est peu significative puisque les mêmes tendances d'augmentation des foyers RSA sont observables en octobre et en novembre de 2019, 2020, 2021 et 2022. Il s'agit des données non consolidées qui

ne prennent pas toujours en compte les situations d'indues (somme trop perçues) et de rappels (somme dues) et sont donc moins précises que les données définitives.

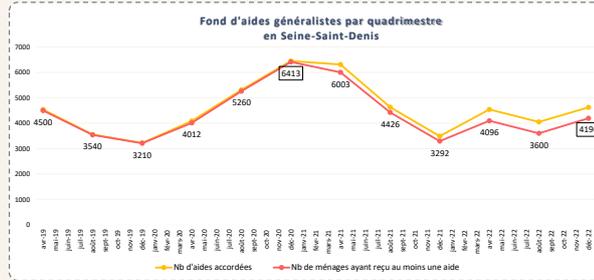
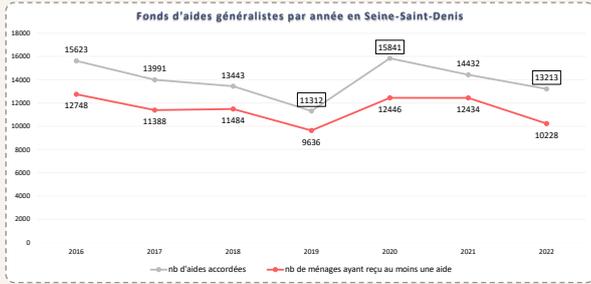
Les analyses des données annuelles montrent que le nombre de foyers RSA tend à retrouver son niveau d'avant la crise sanitaire puisqu'en décembre 2019, il y avait 85 830 foyers allocataires du RSA. La DREES constate également une baisse du nombre de bénéficiaires du RSA depuis la crise sanitaire dans l'ensemble de territoire français après une très forte hausse en 2020 (DREES, 02/2023).

Source: Données provisoires, traitement DREES, Cnaf, Alizac F80 et F82, SGA, SAA, C2020, mars 2022. Les données sur le RSA qui portent sur les 5 derniers mois publiés sont provisoires. Elles sont donc susceptibles d'être révisées dans les prochaines publications.

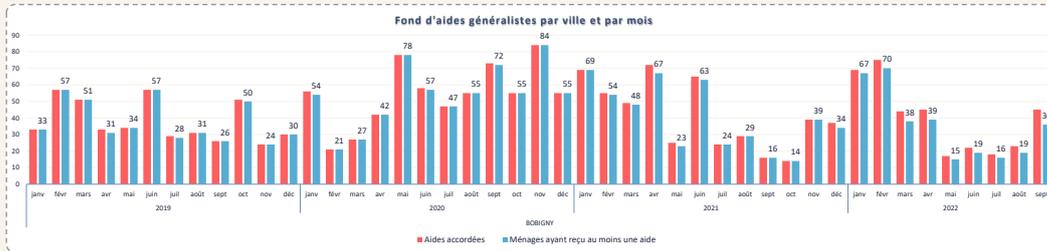
Evolution (%)	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines
déc 2019- déc 2020	10%	12%	7%	11%	12%	13%	12%	17%
déc 2020-déc 2021	-5%	-5%	-4%	-4%	-5%	-5%	-3%	-5%
déc 2021- déc 2022	2%	-3%	-2%	-2%	-1%	-4%	-1%	-2%

Données réservées uniquement aux membres de l'ODDS

2. Prévention et action sociale

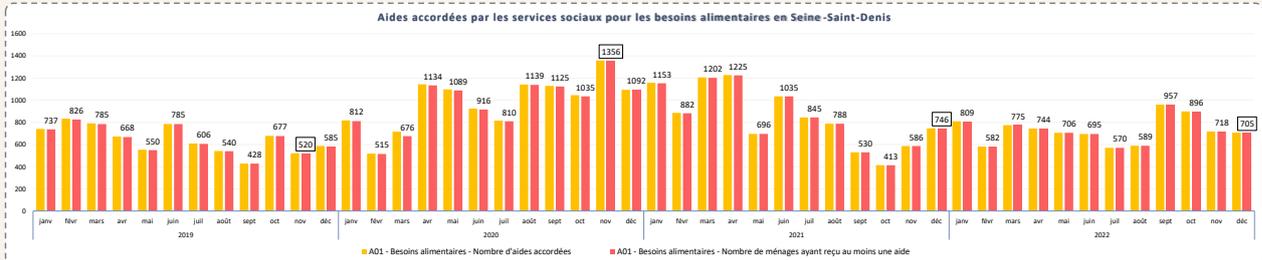
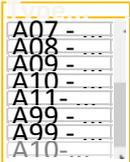


Source: Direction de la Prévention et de l'Action Sociale de la Seine-Saint-Denis, DPAS, CD 93, MAJ ODD: mars 2023



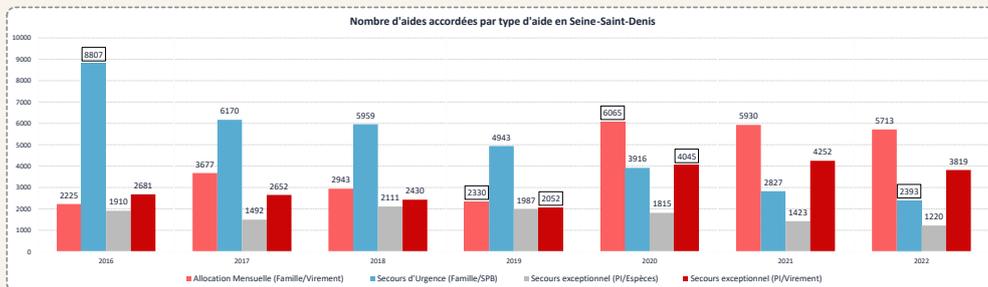
Une forte hausse du nombre d'aides générales accordées en Seine-Saint-Denis en 2020 suivie d'une baisse à compter de 2021 qui continue en 2022. Le nombre de subventions aux ménages en difficulté dans le fonds d'assistance générale augmente rapidement à partir d'avril 2020 et culmine entre décembre 2020 et avril 2021. L'action sociale est passée de 11 312 aides en 2019 à 15 841 en 2020 en un an seulement.

Néanmoins, depuis décembre 2020, le nombre d'aides octroyées a diminué et se rapproche du niveau des aides accordées avant la crise économique. Au final, 13 213 aides sont comptabilisées à la fin de l'année 2022, soit presque le même nombre d'aides accordées comme en 2018.



Des aides aux ménages pour besoins alimentaires en moyenne plus élevée durant la période de crise sanitaire, puis un retour semblable au niveau de 2019 dès le premier trimestre 2022. Le nombre de ménages ayant reçu au moins une aide pour des raisons liées à la précarité alimentaire a atteint un sommet en novembre 2020 avec 1 356 ménages aidés. Il a presque triplé

par rapport au nombre de ménages bénéficiaires en novembre 2019 (520 ménages). Par la suite, on observe une baisse du nombre de ménages aidés avec 746 ménages aidés en décembre 2021 puis 705 en décembre 2022.

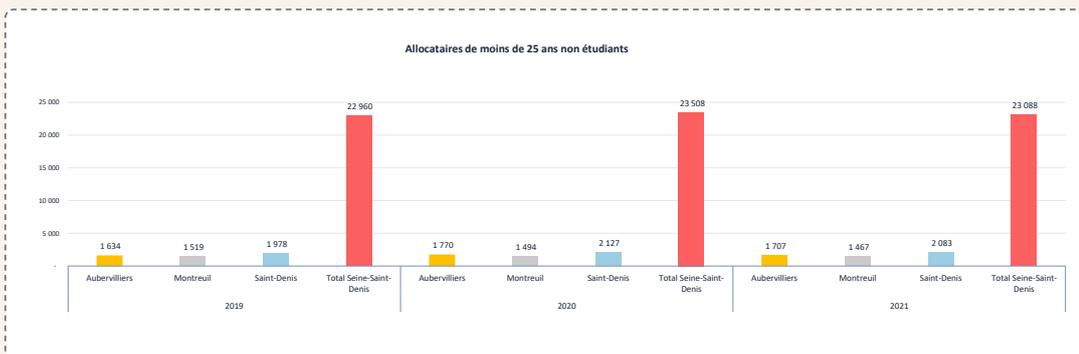


On observe une baisse linéaire des secours d'urgence annuels accordés entre 2016 et 2022 (8807 à 2393). A l'inverse, s'agissant des attributions de secours exceptionnels par virement, elles passent entre 2019 et 2020 de 2330 à 6065. Egalement sur cette même période, les allocations mensuelles accordées ont doublées.

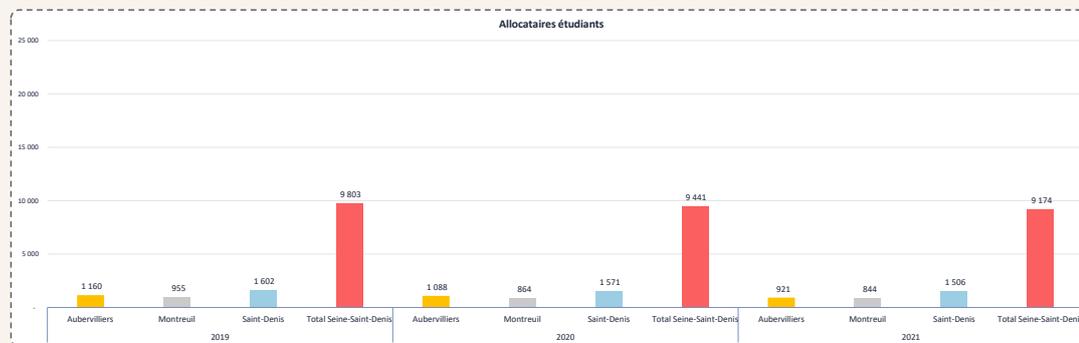
La majorité des aides sont versées par virement en tant qu'allocation mensuelle ou par virement en tant que secours exceptionnels. On observe une petite diminution du nombre d'aides accordées pour tous les types d'aides entre 2021 et 2022.

3. Aides et prestations sociales attribuées aux jeunes de moins de 25 ans

- Aube
- Aulna...
- Bagn...
- Bohig...
- Bondv...
- Clich...
- Drancv...
- Dugn...



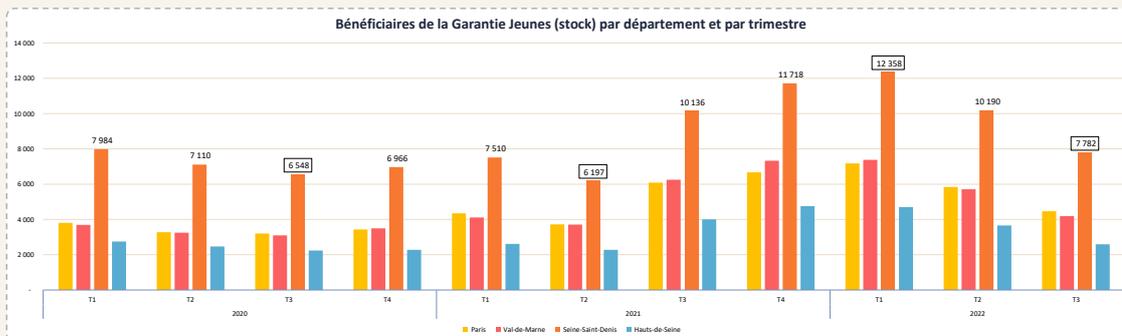
- Pantin
- Pierr...
- Rom...
- Rosn...
- Saint...
- Saint...
- Sevran
- Stains



Le nombre d'allocataires étudiants est en légère baisse entre 2019 et 2021 en Seine-Saint-Denis (-6%) alors que le nombre d'allocataires non étudiants de moins de 25 ans est en très légère augmentation (+1%).

- 2018
- 2019
- 2020
- 2021
- 2022

- T1
- T2
- T3
- T4



Source: DREES, Données départementales, Mésosystème INSEE, MAJ 02/03/2023

Si on compare les statistiques du 3ème trimestre 2020 avec celles du 3ème trimestre 2022, le nombre de bénéficiaires de la Garantie jeunes augmente de +19% en Seine-Saint-Denis. Nous observons une forte augmentation des bénéficiaires de la Garantie jeunes à partir du 2ème trimestre 2021 jusqu'au 1er trimestre 2022. Par la suite, ce stock diminue considérablement très probablement en lien avec la cessation de ce dispositif et le remplacement par le Contrat engagement jeunes (données non disponibles). La durée de la "Garantie jeune" qui est d'un an peut éventuellement être prolongée encore de 6 mois.

La Garantie jeunes est un droit ouvert qui s'adresse aux jeunes de 16 ans à moins de 26 ans, en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET). La Seine-Saint-Denis qui est caractérisée par la présence d'une population jeune, est le département avec le taux de NEETs le plus élevé (20%), soit deux fois plus qu'à Paris (10%), ce qui explique un nombre de bénéficiaires de la Garantie Jeunes élevé par rapport aux autres départements.

Evolution du budget pour les aides des jeunes entre 2016 et 2022

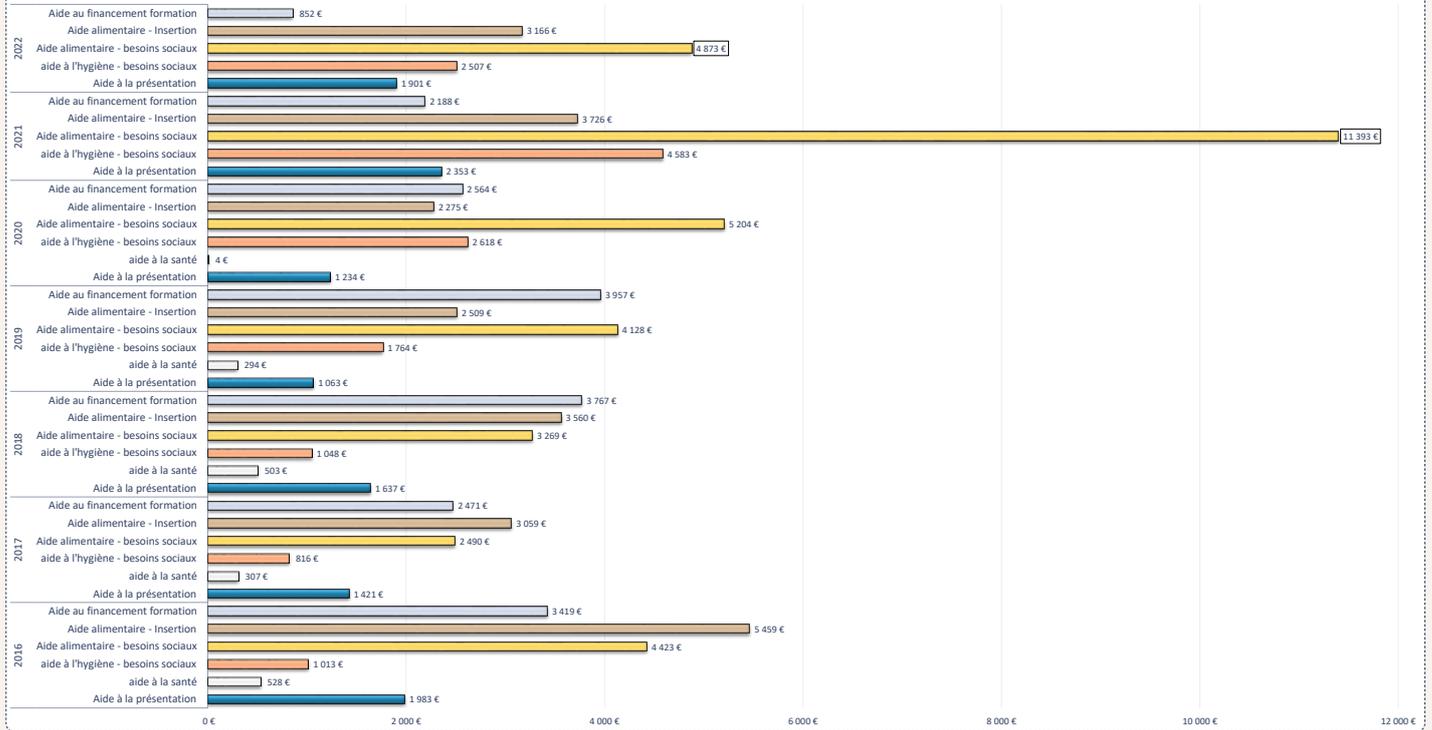


Source: DPAS, CD 93. Extrait du 1er avril 2022. MAJ: ODDSI, mars 2023

Près de 330 000 euros d'aides attribuées aux jeunes en 2021, le montant d'aides revient au niveau d'avant la crise sanitaire en 2022, soit environ 180 000 euros.

Le montant des aides consacrées aux jeunes en 2021 était près de deux fois supérieur à celui de 2022.

Montant dépensé par mois pour les aides aux jeunes les plus souvent attribuées



Source: DPAS, CD 93. Extrait du 1er avril 2022. MAJ: ODDSI, mars 2023

Une forte hausse du montant dépensé pour l'aide alimentaire des jeunes en 2021 et un retour progressif vers le niveau d'avant la crise en 2022.

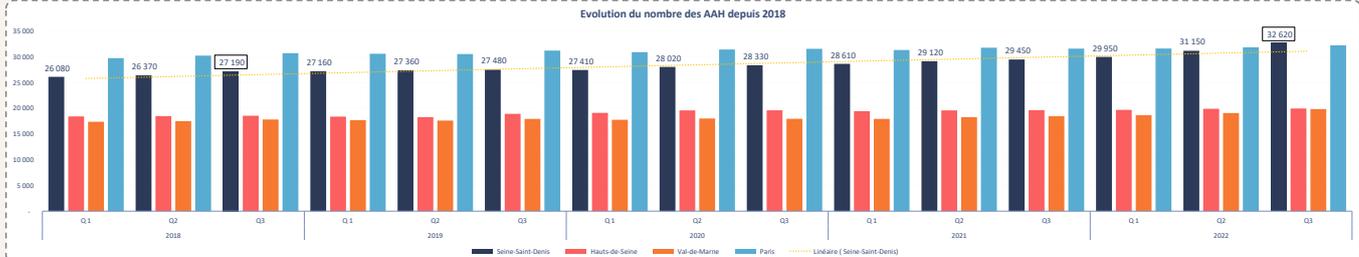
Plus de 136 000 euros ont été accordés pour l'aide alimentaire des jeunes en 2021, soit près de 3 fois plus qu'en 2019 (49 850 euros, soit 2,7 fois moins). Ce montant passe à plus de 58 000 en 2022, soit deux fois moins qu'en 2021. Il s'agit d'environ 11 400 euros par mois en 2021 et de 4 800 euros par mois en 2022. L'aide alimentaire, l'aide à l'hygiène et l'aide alimentaire dans le cadre de l'insertion sont les trois types d'aides avec le plus grand montant de dépenses en 2022 comme en 2021. Le montant total des aides à la formation est en net baisse en 2022 par rapport à l'année 2019.

Rappelons également qu'au niveau national, le gouvernement a débloqué une enveloppe d'urgence de 10 M€ en 2022 pour le financement d'au moins 300 000 colis alimentaires permettant aux étudiants de se nourrir pendant une semaine, en complément des repas à 1€ mis en place depuis la crise sanitaire.

En outre, un fond pour une aide alimentaire durable, doté de 60 M€, a été créé afin de soutenir des achats de produits frais durables et sous labels de qualité pour les 4 millions de bénéficiaires de l'action des associations. Le maintien de la tarification sociale des repas aux CROUS à 1€ pour les étudiants boursiers et précaires, la hausse de 4 % des bourses sur critères sociaux à la rentrée 2022, le versement d'une aide exceptionnelle de 100€ à plus d'1,5 million d'étudiants, ainsi que la revalorisation des APL de 3,5 % et le gel des loyers dans les résidences étudiantes sont d'autres mesures mises en place par le gouvernement actuel en 2022. Enfin, une enveloppe complémentaire de 55 M€ a été déployée au début de l'automne 2022 pour l'ensemble des associations engagées dans l'aide alimentaire, soit une multiplication par deux des crédits initialement prévus pour l'ensemble de l'année pour l'aide alimentaire.

4. Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé

Evolution du nombre des AAH depuis 2018



Source: DREES, Minimes sociaux, données grossières. MAJ: ODDSI, 04/2023

Une augmentation constante du nombre de bénéficiaires AAH depuis 2018 en Seine-Saint-Denis.

L'évolution du nombre de bénéficiaires AAH est en constante progression depuis 2018 en Seine-Saint-Denis, nous passons de 27 190 bénéficiaires d'AAH au troisième trimestre 2018 à 32 620 bénéficiaires d'AAH au même trimestre en 2022 (+20%). Ainsi, si nous comparons l'évolution du nombre de bénéficiaires AAH au troisième trimestre 2018 et au troisième trimestre 2022, l'augmentation est de 2 à 4 fois plus importante en Seine-Saint-Denis (+20%) que dans d'autres départements (5% à Paris, +11% Val-de-Marne, +8% Hauts-de-Seine).

2019, +1,3% en 2020, +1,2% en 2021. A la fin 2021, 1, 25 million de personnes bénéficiaient de l'AAH. Depuis juillet 2022, le montant mensuel de l'AAH pour une personne seule est de 956,65 euros.

Plusieurs facteurs structurels et conjoncturels sont à l'origine de la croissance du nombre de bénéficiaires d'AAH au niveau national. Cela s'explique en partie par le vieillissement de la population, le risque de handicap augmentant avec l'âge. Un autre facteur est l'entrée en vigueur du décret qui a étendu de deux à cinq ans la durée maximale d'attribution de l'AAH pour les personnes dont le taux d'incapacité est compris entre 50 % et 79 % à une influence directe sur la hausse de leurs effectifs depuis 2017, (DREES, 2023).

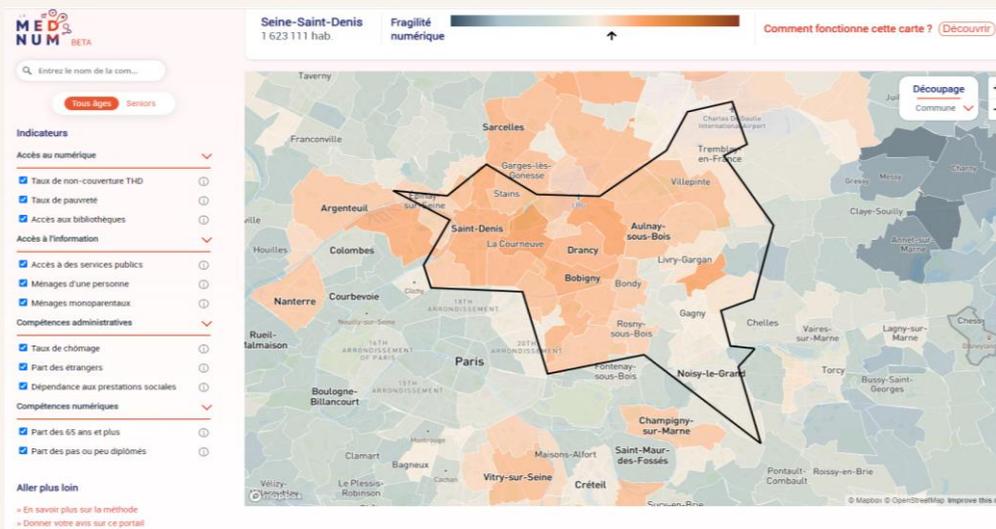
En France, le nombre d'allocataires AAH augmente régulièrement. Avec une croissance annuelle de +2,3% en



Données réservées uniquement aux membres de l'ODDS



1. Population en risque d'exposition à la fragilité numérique



Seine-Saint-Denis

Décomposition du score

- Taux de non-couverture THD : -1.3 ●
- Taux de pauvreté : 2.6 ●
- Accès aux bibliothèques : -2.3 ●
- Accès à des services publics : -3 ●
- Ménages d'une personne : 0.6 ●
- Ménages monoparentaux : 2.6 ●
- Taux de chômage : 2.4 ●
- Part des étrangers : 3 ●
- Dépendance aux prestations sociales : 2.5 ●
- Part des 65 ans et plus : -2.8 ●
- Part des pas ou peu diplômés : -0.6 ●

Fragilité numérique



Source: Mednum, <https://www.fragilite-numerique.fr/>

Selon l'indice de la fragilité numérique, le territoire de la Seine-Saint-Denis paraît comme particulièrement exposé au risque de la fracture numérique du fait de son taux de pauvreté, de la forte concentration de ménages monoparentaux et de la part des étrangers vivant sur le territoire. Les ménages monoparentaux paraissent comme une catégorie fragile car ils sont davantage en risque d'isolement social et de pauvreté ce qui peut créer à la fois des difficultés en termes d'acquisition de matériel numérique, de compétences numériques. Par ailleurs, la population étrangère peut avoir de potentielles difficultés linguistiques et/ou de moindres connaissances du fonctionnement du système administratif français et ainsi, elle représente également une catégorie fragile. Enfin, les personnes dont les revenus sont majoritairement constitués de prestations sociales font face à la fois à une plus grande précarité et sont plus dépendantes de la réalisation des démarches administratives.

Le territoire de la Seine-Saint-Denis paraît comme particulièrement exposé au risque de fracture numérique pourtant la situation de la Seine-Saint-Denis est plus favorable par rapport à l'accès aux services publics, aux bibliothèques et en tant que territoire plus jeune, avec moins de ménages seuls en risque d'isolement social face aux difficultés numériques.

2. Demandes de retraites en ligne (DRL)



Données réservées uniquement aux membres de l'ODDS

3. Utilisation des téléservices de la CAF

Données réservées uniquement aux membres de l'ODDS



Naissances domiciliées

Les statistiques annuelles concernent les enfants nés vivants ainsi que les jugements déclaratifs de naissance. Le lieu retenu pour la naissance est le domicile de la mère et non pas le lieu de naissance.

Les statistiques sont dressées à partir des bulletins statistiques de l'état civil établis par les maires, au moment et dans la commune où ont lieu les naissances et des transcriptions des jugements déclaratifs de naissance établis par les tribunaux.

Source: INSEE

Décès

L'Insee a décidé de diffuser temporairement à un rythme régulier, le nombre de décès enregistrés dans chaque département, afin de contribuer en toute transparence à la mise à disposition de données pendant la pandémie de COVID-19. Ces données couvrent toutes les causes de décès et sont donc largement supérieures aux décès liés à la pandémie. Elles sont transmises par les mairies aux Directions régionales de l'Insee soit de manière dématérialisée, soit sous forme papier.

Les séries de décès quotidiens publiées par l'Insee pour chaque département dénombrent les décès selon leurs dates de survenue. Ces décès sont comptabilisés dans le département où a eu lieu l'évènement et non dans le département de résidence de la personne.

Source: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4931039?sommaire=4487854>

L'auto-entreprise

L'auto-entreprise est une entreprise individuelle qui relève du régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social pour le paiement des cotisations et contributions sociales. Ce régime simplifié a été créé pour faciliter les démarches de création et de gestion. L'auto-entrepreneur peut exercer en tant qu'artisan, commerçant ou profession libérale, et ce, à titre principal (exclusivement auto-entrepreneur) ou complémentaire (en parallèle d'un statut de salarié, retraité, étudiant...). Pour bénéficier du régime de la micro-entreprise, votre chiffre d'affaires annuel ne doit pas dépasser, pour une année civile complète, les plafonds suivants :

- 176 200 € pour une activité de vente de marchandises, d'objets, de fournitures, de denrées à emporter ou à consommer sur place, ou pour des prestations d'hébergement, y compris les meublés de tourisme classés, à l'exception de la location de locaux d'habitation meublés dont le seuil est de 70 000 € ;
- 72 600 € pour les prestations de services relevant de la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) ou des bénéfices non commerciaux (BNC) ;
- En cas d'activité mixte (vente et prestations de services), le chiffre d'affaires global ne doit pas dépasser 176 200 € incluant un chiffre d'affaires maximal de 72 600 € pour les prestations de services.

A noter: Les auto-entrepreneurs ou travailleurs indépendants économiquement actifs sont inscrits à l'Urssaf avec un chiffre d'affaire positif en fin de trimestre. Le taux d'auto-entrepreneurs économiquement actifs correspond à leur proportion parmi tous les auto-entrepreneurs administrativement inscrits à l'Urssaf.

Création d'entreprises

Une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle combinaison de facteurs de production avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet évènement.

Les créations d'entreprises sont en fait des créations d'unités légales. On parle néanmoins de créations d'entreprises en raison de la spécificité de la situation au moment de la création. En effet, au moment de son immatriculation, il n'est pas possible de déterminer si une unité légale est indépendante ou appartient à un groupe. Par défaut, au moment de la création, toute entité est donc indépendante et considérée comme une entreprise.

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du Répertoire des entreprises et des établissements (REE), issu de Sirene.

Source: <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1066>

L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

Source: INSEE

Un micro-entrepreneur bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusque 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi notamment :

- du régime fiscal de la micro-entreprise ;
- du régime micro-social ;
- d'une exonération ou d'une franchise de TVA.

Le régime peut concerner des activités commerciales, artisanales ou libérales, à titre principal ou complémentaire.

Une entreprise individuelle est une entreprise en nom propre ou en nom personnel. L'identité de l'entreprise correspond à celle du dirigeant, qui est responsable sur ses biens propres.

L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte.

Les différentes formes d'entreprises individuelles sont composées des commerçants, artisans, profession libérales, agriculteurs.

Chaque entreprise individuelle (comme chaque société) est répertoriée dans le Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements / Sirene.

Défaillance d'entreprises par date de jugement

Les statistiques de défaillances d'entreprises permettent de suivre l'évolution des défaillances d'entreprises relevant des secteurs suivants :

- Industrie ;
- Construction ;
- Commerce, transports, hébergement et restauration ;
- Information et télécommunication ;
- Activités financières ;
- Activités immobilières ;
- Activités de services ;
- Enseignement, santé, action sociale ;
- Autres activités de services.

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre.

L'ouverture de cette procédure de redressement judiciaire intervient quand l'entreprise est en situation de cessation de paiements et qu'elle ne peut donc plus faire face à ses dettes.

Source: INSEE

Activités des entreprises créées

Activité de poste et de courrier

Cette activité comprend la levée, le tri, l'acheminement et la distribution (nationale ou internationale) de lettres et de colis et petits paquets (assimilés à du courrier) par des entreprises opérant en dehors de l'obligation de service universel. Il peut être fait appel à un ou à plusieurs modes de transport et l'acheminement peut s'effectuer par un moyen de transport détenu en propre (privé) ou par un moyen de transport public.

Cette sous-classe comprend aussi

- les services de livraison à domicile
- les activités des coursiers urbains et taxis-marchandises
- la livraison de pizzas chaudes sans fabrication
- le transport de repas (sans fabrication) pour compte de tiers
- le portage de journaux si desserte en porte à porte du client final

Cette sous-classe ne comprend pas

- le transport de fret
- les activités de routage et la messagerie urbaine de la presse
- la livraison associée à la fabrication de pizzas chaudes
- le portage de journaux si desserte des revendeurs

Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion

Cette division comprend le conseil et l'assistance à des entreprises et autres organisations sur des questions de gestion telles que la planification stratégique et organisationnelle, la planification et la budgétisation financières, les objectifs et les politiques de marketing, les politiques, les pratiques et la planification en matière de ressources humaines, la planification de la production et du contrôle. Elle comprend également la supervision et la gestion d'autres unités de la même société ou entreprise, c'est-à-dire les activités des sièges sociaux.

Travaux de construction spécialisée

Cette division comprend les activités de construction spécialisées (travaux spéciaux), c'est-à-dire la construction de parties de bâtiments et d'ouvrages de génie civil ou la préparation à cette fin. Il s'agit habituellement d'activités spécialisées concernant un aspect commun à différentes structures, requérant un savoir-faire ou un équipement particulier, tels que le battage de pieux, la réalisation de fondations, le gros œuvre, le bétonnage, la maçonnerie, le pavage, le montage d'échafaudage, la toiture, etc. Le montage de structures d'acier est inclus. Les travaux de construction spécialisés sont généralement sous-traités mais, en particulier dans le cas de travaux de réparation, ils sont aussi réalisés directement pour le propriétaire de l'ouvrage. Les travaux d'achèvement et de finition sont également couverts. Cette division comprend l'installation de toutes sortes de commodités qui rendent la construction fonctionnelle. Ces activités sont généralement accomplies sur le site de la construction, bien que des parties du travail puissent être réalisées dans un atelier spécialisé. Sont comprises des activités telles que la plomberie, l'installation de systèmes de chauffage et de conditionnement d'air, d'antennes, de systèmes d'alarme et autres travaux électriques, de systèmes d'extinction automatique d'incendie, d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques, etc. Les travaux d'isolation (eau, chaleur, son), de tôlerie, de réfrigération commerciale, l'installation de systèmes d'éclairage et de signalisation pour les routes, voies de chemin de fer, aéroports, ports, etc. sont également inclus. Les activités de réparation et d'entretien similaires aux activités décrites ci-dessus sont comprises.

Fonds de solidarité

Dans le contexte de l'épidémie de COVID-19, l'Etat a mis en place, avec les Régions, un fonds de solidarité doté d'1,7 milliard d'euros pour le mois de mars 2020 qui permettra le versement d'une aide défiscalisée allant jusqu'à 1500 euros aux plus petites entreprises, aux indépendants, aux micro-entrepreneurs et aux professions libérales touchés par la crise du coronavirus. Ce fonds sera maintenu autant que durera l'urgence sanitaire.

Source: <https://www.impots.gouv.fr/accueil>

Prêts garantis par l'Etat

Le Gouvernement a mis en œuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros.

Jusqu'au 31 décembre prochain, les entreprises de toute taille, quelle que soit la forme juridique de l'entreprise (notamment sociétés, commerçants, artisans, exploitants agricoles, professions libérales, micro-entrepreneurs, associations et fondations ayant une activité économique), à l'exception des sociétés civiles immobilières, des établissements de crédit et des sociétés de financement, pourront demander à leur banque habituelle un prêt garanti par l'État pour soutenir leur trésorerie.

Ce prêt pourra représenter jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires 2019, ou deux années de masse salariale pour les entreprises innovantes ou créées depuis le 1er janvier 2019. Aucun remboursement ne sera exigé la première année ; l'entreprise pourra choisir d'amortir le prêt sur une durée maximale de cinq ans.

Les banques s'engagent à examiner toutes les demandes qui leur seront adressées et à leur donner une réponse rapide. Elles s'engagent à distribuer massivement, à prix coûtant, les prêts garantis par l'État pour soulager sans délai la trésorerie des entreprises et des professionnels.

Néanmoins, toutes les entreprises, en particulier les plus grandes, qui ne respecteraient pas leurs obligations en termes de délais de paiement, n'auront pas accès à cette garantie de l'État pour leurs crédits bancaires.

Par ailleurs, les banques françaises se sont engagées à reporter jusqu'à 6 mois le remboursement de crédits des entreprises, sans frais.

Source: Etalab de la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM) et son code source est libre, Données au 31/12/2021.

Activité partielle / chômage partiel

Le dispositif de l'activité partielle (ou chômage partiel) permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation pour compenser leur perte de salaire. Pour recourir à l'activité partielle, les entreprises déposent, via l'Extranet Activité Partielle, des demandes d'autorisation préalable (DAP), leur permettant, après validation par les directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), de placer leurs salariés en activité partielle. Elles déposent ensuite des demandes d'indemnisation (DI) de l'activité partielle pour chaque mois durant lesquels elles recourent au dispositif.

Les indicateurs présentés sur l'activité partielle concernent les demandes d'autorisation préalables (DAP) déposées par les établissements souhaitant recourir à l'activité partielle en raison de la crise sanitaire, ainsi que les demandes d'indemnisation (DI).

Lors de la phase d'indemnisation, il est possible que le nombre d'heures effectivement consommé soit inférieur à celui qui avait été demandé. Ces données sont issues du système d'information APART. Les résultats incluent l'activité partielle de longue durée (APLD, depuis juillet 2020) ainsi que l'aide exceptionnelle aux congés payés en janvier février et mars 2021. Les onglets contiennent, mois par mois depuis mars 2020 : Pour les DAP : le nombre de DAP couvrant au moins un jour du mois et le nombre de salariés couverts par une DAP. Pour les DI : le nombre de DI déposées, les effectifs salariés déclarés en AP, le nombre d'heures chômées, et les montants versés par l'Etat et l'Unédic au titre de l'activité partielle.

Source: <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/le-chomage-partiel>

Report des échéances fiscales durant la crise du COVID-19

Le Gouvernement a mis en place le report des principales échéances fiscales des professionnels afin de tenir compte de leurs difficultés liées à la crise sanitaire du coronavirus.

Le report d'échéance fiscale concerne :

- Les entreprises ou les experts-comptables qui interviennent pour des clients, pour qui il est possible de demander au service des impôts des entreprises le report sans pénalité du règlement de leurs prochaines échéances d'impôts directs (acompte d'impôt sur les sociétés, taxe sur les salaires).
- Les travailleurs indépendants qui peuvent moduler à tout moment le taux et les acomptes de prélèvement à la source. Il est aussi possible de reporter le paiement des acomptes de prélèvement à la source sur les revenus professionnels d'un mois sur l'autre, jusqu'à trois fois si les acomptes sont mensuels, ou d'un trimestre sur l'autre si les acomptes sont trimestriels.

Afin d'apporter une aide financière aux entreprises en difficulté, une procédure accélérée de remboursement des créances d'impôt sur les sociétés restituables en 2020 est mise en œuvre.

Enfin, la Commission des chefs de services financiers (CCSF) peut accorder aux entreprises qui rencontrent des difficultés financières des délais de paiement pour s'acquitter de leurs dettes fiscales et sociales en toute confidentialité.

Source: www.data.gouv.fr

Aides en faveur des artisans et commerçants

Les aides en faveur des artisans et commerçants par secteur d'activité sont des aides créées par le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) en faveur des artisans/commerçants et leurs conjoints collaborateurs relevant du Régime Complémentaire des Indépendants (RCI), versées dans le cadre de la crise du Covid-19. Elles ont été versées à partir du 27 avril 2020 et sont cumulables avec les aides du Fonds de Solidarité mises en place par le gouvernement. D'un montant maximal de 1250 € nets d'impôts et de charges sociales, elles sont plafonnées à hauteur des versements effectués sur la cotisation RCI 2018.

Source: Acoff-Urssaf, mise à jour du 18/01/2021.

Reports des cotisations des employeurs affiliés au régime général dans le cadre des mesures Urssaf exceptionnelles liées à la crise du Covid-19

Afin de tenir compte de l'impact de l'épidémie de coronavirus sur l'activité économique, le réseau des Urssaf a déclenché des mesures exceptionnelles pour accompagner les entreprises présentant de sérieuses difficultés de trésorerie à compter de l'échéance du 15 mars. En cas de difficultés majeures, les entreprises pouvaient ainsi reporter, d'abord sans demande préalable puis sur demande, tout ou partie du paiement des cotisations salariales et patronales.

Statistiques sur les locaux non résidentiels commencés et autorisés

Les données sur les locaux commencés et autorisés sont issues de Sit@del2 et proviennent des formulaires de permis de construire. Les informations de nature statistique présentes dans le formulaire et nécessaires à l'élaboration des séries publiées sont transmises aux services statistiques centraux et régionaux du MEEDDM. Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achevements des travaux) sont exploités à des fins statistiques. Ces séries sont disponibles au niveau communal.

Source: <http://developpement-durable.bsocom.fr/Statistiques/TableViewer/document.aspx?ReportId=14139>

Estimations d'emplois salariés

Les Estimations d'emploi mesurent le nombre de personnes en emploi. Les Estimations d'emploi sont issues d'une synthèse de plusieurs sources statistiques d'origine administrative qui s'appuient sur les déclarations sociales réalisées par les employeurs. Tout emploi déclaré dans les données administratives y est comptabilisé. Les Estimations trimestrielles d'emploi sont élaborées sur l'ensemble de l'emploi salarié (privé et public) et sur le champ de la France hors Mayotte. Elles mobilisent les données issues des déclarations sociales des employeurs centralisées par l'Acoff pour l'emploi hors intérim du secteur privé et pour l'emploi des fonctions publiques territoriale et hospitalière. Le traitement de l'intérim est assuré par la Dares. Les données de la fonction publique de l'État sont obtenues à partir des bulletins de paye des agents de l'État. Les données relatives à l'agriculture proviennent de la Mutualité sociale agricole. Sur la période non couverte par les estimations annuelles définitives, les Estimations trimestrielles d'emploi sont établies en supposant la poursuite des tendances de comportements de multiactivité.

Avertissement: Depuis le premier trimestre 2017, les données sont établies en coproduction avec l'Acoff (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim).

L'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises et générer des révisions accrues sur les données.

Effectif salarié

Le concept d'effectif salarié historiquement retenu par l'Urssaf Caisse nationale pour les publications statistiques est l'effectif fin de mois (EFM) mesuré au dernier jour ouvré du mois. Cet effectif était auparavant renseigné par les cotisants dans le **bordereau de cotisations (BRC)** avant que la **Déclaration sociale nominative (DSN)** ne devienne progressivement la formalité déclarative de référence à partir de 2015.

Les BRC fournissaient des informations agrégées au niveau de l'établissement, dont l'effectif fin de mois, dénommé dans la suite « effectif agrégé ». Cet effectif exclut certains salariés :

- les intérimaires pour les entreprises utilisatrices (ils sont comptés dans les effectifs des entreprises de travail temporaire),
- les apprentis,
- les élèves ou étudiants effectuant un stage en entreprise donnant lieu à la signature d'une convention entre le stagiaire, l'entreprise et -- l'établissement d'enseignement,
- les stagiaires de la formation professionnelle,
- les salariés percevant des sommes après la rupture de leur contrat de travail,
- les VRP multcartes,
- les salariés régulièrement détachés en France en vertu de conventions ou de règlements internationaux.

Tous les autres salariés, à temps complet ou à temps partiel, comptent pour un dans l'effectif à inscrire sur le BRC, indépendamment de la durée de travail. Les données mobilisées ne permettent pas de corriger de la multi-activité, ce qui rapproche l'effectif présenté d'un nombre de postes de travail. Cet effectif réel en fin de mois diffère d'autres notions d'emploi faites en équivalents temps plein (ETP) ou qui excluent certaines catégories de salariés comme les emplois aidés.

À partir de 2015, la DSN s'est substituée peu à peu au BRC et a permis le calcul de diverses notions d'effectifs sur la base des données individuelles de contrats au niveau du salarié, que le cotisant est désormais tenu de renseigner.

Source: <https://www.urssaf.org/home/observatoire-economique/sources-et-methodologie/methodologie/effectifs-salaries.html>

Masse salariale

La masse salariale correspond à l'assiette salariale totale, dite « assiette déplafonnée », renseignée dans les bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC) et la déclaration sociale nominative (DSN). Elle désigne le montant total des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.

Source: <https://www.urssaf.org/home/observatoire-economique/sources-et-methodologie/methodologie/masse-salariale.html>

Aides exceptionnelles au paiement du loyer, d'EDF, des charges et des frais d'hébergement

Les aides sont accordées par le Président du Conseil Départemental aux personnes résidant en Seine-Saint-Denis ou ayant leur domicile de secours en Seine-Saint-Denis dont les conditions de ressources ne leur permettent pas de faire face aux besoins de première nécessité et charges de la vie courante. Elles consistent en un soutien financier temporaire et exceptionnel permettant essentiellement le règlement des dépenses couvrant les besoins de première nécessité, ainsi que le règlement des dépenses liées à un projet éducatif et d'accompagnement social ou de soutien à l'exercice de la fonction parentale dans le cadre de la protection de l'enfance. Ces aides ont un caractère subsidiaire venant en complément des dispositifs du droit commun mobilisables (aides sociales légales, fonds sociaux des divers organismes, action sociale employeur...).

Elles sont soumises à des conditions de ressources et de charges justifiables.

MOTIFS	PLAFOND DE L'AIDE
Alimentaire	8 euros / jour / pers pour un mois
Energie	Plafond 500 € / an
Loyer / crédit immobilier	Plafond
Autres charges liées au logement (assurance habitation, eau, ...)	500 € / an
Dépenses exceptionnelles (obsèques, frais médicaux)	500 € / an / personne
Frais d'hébergement	Participation financière du ménage à la facture hôtel = 20% des ressources totales
Attente de prestations	Plafond d'aide = montant mensuel de la prestation en attente Systématisation des prêts (*)
Frais d'établissement de documents d'identité (timbres fiscaux...)	Reste à charge de 20 euros par personne de plus de 18 ans

(*) Dans le cas d'un prêt couvrant le montant d'une prestation en attente de versement, le remboursement du prêt s'effectue à la réception de la prestation.

En dehors des aides aux personnes âgées et handicapées (qui ne sont pas concernées par le présent règlement) le code de l'action sociale et des familles (CASF) prévoit deux types d'aides financières répondant à des situations et des besoins spécifiques.

- les aides financières au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (article L.222.1 et suivants du CASF)

- les aides extra-légales, créées de la propre initiative du département et / ou résultant de conditions et de montants plus favorables que ceux prévus par les lois et règlements (articles L. 111-4 et 121-4 du CASF). Les allocations versées aux jeunes majeurs bénéficiant d'un contrat jeune majeur de l'Aide sociale à l'enfance ne relèvent pas du présent règlement (contrat d'accueil provisoire, d'aide éducative à domicile ou contrat d'autonomie).

Source: RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL, Délibération n° 11-01 du 30 juin 2016, ACTUALISATION DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL DES AIDES FINANCIERES

Statistiques sur les logements autorisés et commencés

Les données sur les logements commencés et autorisés sont issues de Sit@del2 et proviennent des formulaires de permis de construire. Les informations de nature statistique présentes dans le formulaire et nécessaires à l'élaboration des séries publiées sont transmises aux services statistiques centraux et régionaux du MEEDDM. Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achèvements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Les séries sur les logements autorisés ou commencés sont en date de prise en compte. Elles intègrent l'information la plus récente sur le dernier mois considéré. **Ces séries doivent être de préférence utilisées en évolution sur les périodes les plus récentes pour étudier la conjoncture.** Dans ces séries, les données relatives aux différents événements (autorizations, mises en chantier) enregistrés sur les permis de construire sont comptabilisées à la date à laquelle les services statistiques en ont connaissance. Exemples : Un permis autorisé en juin 2009 mais transmis en septembre 2009 est comptabilisé dans les autorisations de septembre 2009. Une mise en chantier commencée en novembre 2008 mais transmise en octobre 2009 est enregistrée dans les mises en chantier d'octobre 2009. Les séries en date de prise en compte sont stables dans Sit@del2. Tout mouvement modificatif relatif à un permis déjà publié à une date antérieure apparaît (en plus ou en moins) dans la série des « correctifs ». Cette dernière comprend également toutes les annulations connues au cours du mois considéré.

Les séries structurelles sont en date réelle. Elles reflètent la réalité de la construction dans le temps et doivent être utilisées de préférence aux séries en date de prise en compte pour toutes les études structurelles sur les années passées. Elles sont préférables pour toutes les études en termes de niveau. En revanche, comme elles n'intègrent pas les informations dans les mêmes délais (irrégularité de transmission de l'information pour intégration dans la série), elles ne sont pas adaptées aux études conjoncturelles.

Source: <http://developpement-durable.bsocom.fr/Statistiques/TableViewer/document.aspx?ReportId=14139>

Taux de variation annuelle moyen de construction ou d'autorisation des logements ou le taux de croissance annuel moyen permet de calculer un taux d'évolution moyen sur une durée de n périodes. Il s'agit ici de calculer ce taux sur les valeurs du premier et de 4 trimestre de chaque année.

Références :

Note de conjoncture trimestrielle, Résultats au troisième trimestre 2021, La construction de logements en Ile-de-France, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France

https://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/note_de_conjoncture_trimestrielle_au_3e_trimestre_2021.pdf

Statistiques sur la demande et l'attribution des logements sociaux

Les données sur la demande et l'attribution des logements sociaux sont extraites de l'infocentre NUNIQUE SNE qui est en charge des données issue du système national d'information des enregistrements des demandes de logement social. Les données ont été retraitées par la DRIHL pour l'application des règles de diffusion propre à cet infocentre, à savoir secrétisation des données inférieures à 10 demandes.

Demande = nombre de demandes pour l'accès à un logement social (comprend les demandes des personnes déjà dans la parc social mais souhaitant un autre logement, et les personnes étant dans la parc privé ou dans une autres situation)

Les demandes sont comptabilisées à la fin du trimestre ou de l'année concernée, elles correspondent au stock complet de demandes en attente

Attribution = nombre de demandes ayant fait l'objet d'une attribution de logement social

Les attributions sont comptabilisées sur la période : i) sur l'année nombre d'attributions réalisées au cours de l'année, ii) sur le trimestre : nombre d'attributions réalisées sur le trimestre.

Information sur le jeu de données à ne pas communiquer dans le baomètre			
		Commentaires	Mise à jour par rapport au derniers document transmis
	ID	Ordre fichier infoSNE	Oui
	Cog	Ordre fichier socle de données	Oui
	Nom Commune	Nom commune	Non
Année 2017	Demande	Données issues du socle de données	Oui
	Attribution	Données issues du socle de données	Oui
Année 2018	Demande	Données issues du socle de données	Oui
	Attribution	Données issues du socle de données	Oui
Année 2019	Demande	Données issues du socle de données	Oui
	Attribution	Données issues du socle de données	Oui
Année 2020	Demande	Données issues du socle de données	Oui
	Attribution	Données issues du socle de données	Oui
T1 2021	Demande	Données au 03/09/21	Non
	Attribution	Données au 03/09/21	Non
T2 2021	Demande	Données au 01/04/22	Oui
	Attribution	Données au 01/04/22	Oui
T3 2021	Demande	Données au 01/04/22	Oui
	Attribution	Données au 01/04/22	Oui
T4 2021	Demande	Données au 01/04/22	Oui
	Attribution	Données au 01/04/22	Oui
T1 2022	Demande	Données au 13/05/22	Oui
	Attribution	Données au 13/05/22	Oui

En fonction des financements qu'ils ont apportés (fourniture du terrain, subventions...), les financeurs (État, collectivités, Action logement) disposent de quotas d'appartements réservés, qu'ils attribuent aux candidats locataires qui leur en font la demande, en fonction de leur situation familiale, de leurs revenus et de leur état de précarité... Ces financeurs sont appelés réservataires et disposent d'un contingent. L'État est réservataire de droit de logements sociaux. Le contingent préfectoral est fixé à 30 % du total des logements de chaque organisme (article R. 441-5 du code de la construction et de l'habitation). Désormais, la part réservée aux agents civils et militaires de l'État est fixée à 5 % maximum. Le pourcentage restant est toujours affecté aux personnes prioritaires, notamment les personnes bénéficiaires du DALO, les personnes souffrant de handicaps, mal logées ou défavorisées.

Source: <https://www.ecologie.gouv.fr/attributions-logements-sociaux>

Démandeurs d'emploi de catégorie A, B, C, D et E

Conformément aux recommandations du rapport du Conseil national de l'information statistique (Cnis) relatif à la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 200815), depuis février 2009 la Dares et Pôle emploi présentent à des fins d'analyse les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction des catégories statistiques suivantes :

- Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois.
- Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois).
- Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois).
- Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en contrat de sécurisation professionnelle (CSP).
- Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Ces catégories statistiques, utilisées à des fins de publication, sont issues d'un regroupement des catégories administratives auxquelles Pôle emploi a recours dans sa gestion des listes de demandeurs d'emploi.

Source: https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/pdf/documentation_stmt_methodo.pdf

Taux de chômage localisé au sens BIT

Les taux de chômage localisé sont issus d'une synthèse de différentes sources : les Estimations d'emploi, les séries de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi (DEFM) et les résultats de l'enquête Emploi. Cette dernière source fournit les niveaux nationaux de chômeurs et de population active occupée au sens du Bureau international du travail (BIT). Les principales étapes de calcul du taux de chômage localisé sont les suivantes :

- Estimation de la population active occupée résidente : l'emploi au lieu de travail des Estimations d'emploi est adapté pour calculer l'emploi au lieu de résidence à l'aide d'une matrice de passage. Les travailleurs frontaliers (résidents en France et travaillant à l'étranger) sont alors ajoutés. Les séries obtenues sont passées en moyenne trimestrielle et enfin calées au niveau national sur la population active occupée issue de l'enquête Emploi.
- Estimation du nombre de chômeurs résidents : le nombre de chômeurs est issu de l'enquête Emploi pour l'échelon national. Il est ventilé par zone géographique à partir de la structure des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi (DEFM).

Une personne en emploi au sens du Bureau International du Travail (BIT) est une personne de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours d'une semaine donnée ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée. Toutes les formes d'emploi sont couvertes (salariés, à son compte, aide familiale), que l'emploi soit déclaré ou non. Les personnes qui déclarent avoir un emploi dont elles sont absentes sont classées en emploi si elles sont absentes pour congé rémunéré, maternité / paternité, temps partiel, formation rémunérée par l'employeur, chômage partiel (ou technique), grève, intempérie, quelle que soit la durée de l'absence, maladie si l'absence dure un an ou moins, congé parental ou autre congé non rémunéré si l'absence dure 3 mois ou moins.

Un chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT) est une personne âgée de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions :

- 1°) être sans emploi durant une semaine donnée ;
- 2°) être disponible pour prendre un emploi dans les deux semaines ;
- 3°) avoir cherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Les démarches actives considérées sont variées : étudier des annonces d'offres d'emploi, se rendre à un salon professionnel, mobiliser son réseau social ou contacter Pôle emploi, etc. Source : Insee, Estimations de taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT, La méthode en bref.

Commentaire technique sur la mesure de chômage

La stabilité du chômage au sens du BIT ne renseigne en rien si le nombre de chômeurs qui est rapporté à la population active (somme des chômeurs et personnes ayant un emploi) diminue ou il est stable. En effet, si le chômage est stable depuis plusieurs quadrimestres, cela donne lieu à deux hypothèses sur l'évolution du nombre de chômeurs au sens du BIT. Selon la première hypothèse, le nombre de chômeurs est stable ainsi que le nombre de personnes ayant un emploi. Selon seconde hypothèse, le nombre de chômeurs diminue et dans ce cas-là, le nombre de personnes ayant un emploi est également en légère baisse, si le taux de chômage est stable.

Selon les données de Pôle Emploi, le nombre d'inscrits à Pôle Emploi est en baisse. Néanmoins, cela ne nous renseigne en rien sur la baisse ou non du nombre de chômeurs au sens du BIT. Selon les préconisations de l'INSEE, il ne faut pas confondre le nombre de personnes inscrites à Pôle Emploi avec le nombre de chômeurs au sens du BIT. Si le nombre de chômeurs de cat. A ou de toutes catégories est en baisse comme le montrent les statistiques de Pôle Emploi, cela ne signifie pas que le nombre de chômeurs au sens du BIT diminue.

Selon une étude de l'INSEE, 33% des chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle Emploi. Ce sont très souvent des jeunes qui ne sont pas inscrits à Pôle Emploi et qui au moment de l'enquête déclarent qu'ils cherchent un emploi et sont donc considérés comme des chômeurs au sens du BIT lors de l'enquête Emploi. De même, 44% des inscrits à Pôle Emploi de catégorie A ne sont pas considérés en tant que chômeurs au sens du BIT, comme par exemple les seniors qui ne cherchent pas activement un emploi et sont plutôt dans l'attente de leur départ à la retraite.

Source: ODDS et INSEE: Les chômeurs au sens du BIT et les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi : une divergence de mesure du chômage aux causes multiples, Yohan Coder, Sophie Hamman (Pôle emploi) ; Christophe Dixte (Dares) ; Alexis Hameau, Sylvain Larrieu, Anis Marrakchi, Alexis Montaut (Insee)

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle Emploi bénéficiaires du RSA

Les données sur le revenu de solidarité active (RSA20) sont obtenues par appariement avec les fichiers de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) et de la Mutualité sociale agricole (MSA). Il est ainsi possible de repérer :

- les demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA : ce sont les demandeurs d'emploi dont le foyer perçoit le RSA ou dont le droit au RSA est suspendu pour 4 mois maximum ;
- les demandeurs d'emploi ayant des droits payables au RSA : ce sont les demandeurs d'emploi dont le foyer perçoit effectivement le RSA

Source: https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/pdf/documentation_stmt_methodo.pdf

Population

- L'Île-de-France, région la plus touchée par le surcroît de mortalité pendant le confinement, La Seine-Saint-Denis, département le plus touché par la hausse de la mortalité, N° 118, 30/06/2020
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4517283#titre-bloc-4>

- Covid-19 en Seine-Saint-Denis (1/2) : quand l'épidémie aggrave les inégalités sociales de santé, Audrey Mariette, Laure Pitti - 6 juillet 2020
<https://metropolitiques.eu/Covid-19-en-Seine-Saint-Denis-1-2-quand-l-epidemie-aggrave-les-inegalites.html>

- Bilan démographique 2022, L'espérance de vie stagne en 2022 et reste inférieure à celle de 2019, Sylvain Papon (Insee), Insee Première No 1935, Paru le : 17/01/2023

Economie

- "L'essentiel sur... l'inflation", Insee, février 2023
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4268033>

- En décembre 2022, les prix à la consommation se replient légèrement sur un mois (-0,1 %) et augmentent de 5,9 % sur un an Indice des prix à la consommation - résultats définitifs (IPC) - décembre 2022
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6688389>

- "La stagflation est partie pour s'installer en France comme en Allemagne", Marc Touati, 28/10/2022
<https://www.capital.fr/entreprises-marches/la-stagflation-est-partie-pour-sinstaller-en-france-comme-en-allemande-1450529>

- Évolution des salaires de base dans le secteur privé : résultats provisoires du 4e trimestre 2022
Acemo, 9 février 2023, Dares Indicateurs N°9, Jérôme Hananel
<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/evolution-des-salaires-de-base-dans-le-secteur-privé-T42022p>

- Au troisième trimestre 2022, l'emploi salarié augmente dans presque toutes les régions Emploi et taux de chômage localisés (par région et département) - troisième trimestre 2022, INSEE, n°13, paru le 20/01/2023
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6691806>

- Au troisième trimestre 2022, l'emploi salarié privé augmente de 0,4 % (estimation flash) Estimation flash de l'emploi salarié - troisième trimestre 2022, N° 293, 08/11/2022
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6656961>

- Le rythme des créations d'entreprises ralentit en 2022 N° 1936, 06/02/2023
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6692134#onglet-3>

- Le chiffre d'affaires des auto-entrepreneurs immatriculés en 2014 croissait continûment avant la crise sanitaire
Sylvain Juliachs (Insee), Paru le : 20/09/2021
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5424005>

- Un million d'entreprises créées en 2021 en France, signe d'attractivité ou de précarité ?, Romain Geoffroy, Le Monde, 21/01/2022
https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2022/01/20/un-million-d-entreprises-creees-en-2021-signe-d-attractivite-ou-de-precarite_6110254_4355770.html#xtor=AL-32280270-

- Prêt garanti par l'État (PGE) et PGE Résilience, Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), 09 février 2023
<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F35201>

- Le plan de relance en Seine-Saint-Denis, préfet de la Seine-Saint-Denis
<https://www.grandparisgrandest.fr/sites/default/files/Plan%20de%20relance-Entreprises-en%20Seine-Saint-Denis.pdf>

- Compas, n°27 - 24 novembre 2022, L'ubérisation des quartiers populaires, Hugo Botton.

Logement

-Grégoire LARRIEU, "Energie : les fournisseurs et le Département de la Seine-Saint-Denis se mobilisent pour aider les ménages à payer leurs factures", Communiqué de presse - Bobigny, 15 septembre 2022
<https://seinesaintdenis.fr/Energie-les-fournisseurs-et-le-Departement-de-la-Seine-Saint-Denis-se>

-Morgane Heuclin-Reffait, "Inflation : un record d'impayés de gaz et électricité en 2022, mais moins de coupures", France Bleu, mars 2023.
<https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/inflation-un-record-d-impayes-de-gaz-et-electricite-en-2022-mais-moins-de-coupures-3269102>

-Premier bilan de la réforme des APL, 22/06/21
<https://www.ecologie.gouv.fr/premier-bilan-reforme-des-apl>

-Noémie Oswald "Construction : En 2021, la construction reprend en Île-de-France sans atteindre son niveau d'avant-crise sanitaire"
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6324233?sommaire=6324700>

-Note économique Observatoire de l'immobilier de la FPI du 25/05/2022, Banque de France 12/04/2022.

Emploi et insertion

- L'essentiel sur... le chômage, Insee, enquête emploi, insee, 16/02/2023
[https://www.insee.fr/fr/statistiques/4805248#:~:text=Combien%20y%20a%20Dt%2Dil,en%20France%20\(hors%20Mayotte\).](https://www.insee.fr/fr/statistiques/4805248#:~:text=Combien%20y%20a%20Dt%2Dil,en%20France%20(hors%20Mayotte).)

- Taux de chômage localisés au 3^e trimestre 2022 : Comparaisons régionales et départementales, INSEE, 13 janvier 2023
https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012804#tableau-TCRD_025_tab1_departements

- Au quatrième trimestre 2022, le taux de chômage est quasi stable à 7,2 % Chômage au sens du BIT et indicateurs sur le marché du travail (résultats de l'enquête emploi) (BIT) - quatrième trimestre 2022
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6799848#titre-bloc-26>

- Le chômage au plus bas en France depuis 2008
<https://www.lafinancedepourous.com/2022/02/21/le-chomage-au-plus-bas-en-france-depuis-2008/>

- MONNIER Alain, « Le baby-boom : suite et fin », *Population & Sociétés*, 2007/2 (N° 431), p. 1-4.
<https://www.cairn.info/revue-population-et-societes-2007-2-page-1.htm>

- Victor Barry, **Les embauches se replient légèrement au 3e trimestre 2022, Mouvements de main-d'œuvre**, 12 janvier 2023 ,Dares Indicateurs N°1
<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/les-embauches-se-replient-legerement-au-3e-trimestre-2022>

- **Emploi, chômage, revenus du travail, INSEE, édition 2022, 30/06/2022**
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6453698?sommaire=6453776#tableau-figure1>

- **Indicateurs Urssaf à fin décembre 2023**, Baromètre économique n°148
<https://www.urssaf.org/accueil/statistiques/nos-etudes-et-analyses/notre-publication-mensuelle/barometres-2023/indicateurs-urssaf-fin-dec2022.html>

Pauvreté et précarité

- **Minima sociaux : un net reflux du nombre d'allocataires en 2021 après la forte hausse de 2020**, Paru le 03/02/2023
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/jeux-de-donnees-communique-de-presse/minima-sociaux-un-net-reflux-du-nombre-dallocataires-en-2021>

- **Revalorisation de 4 % des prestations sociales**
Publié le 24 août 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)
<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15599>

- **Le Gouvernement mobilise une enveloppe de 10 millions d'euros pour l'aide alimentaire aux étudiants**, Publié le 22/11/2022
<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-gouvernement-mobilise-une-enveloppe-de-10-millions-d-euros-pour-l-aide-alimentaire-aux-etudiants-88138>

- **Le handicap en chiffres, DREES, 2023**
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2023-04/Handicap2023.pdf>



Observatoire DÉPARTEMENTAL DES DONNÉES SOCIALES SEINE - SAINT - DENIS

Observatoire Départemental des Données
Sociales de la Seine-Saint-Denis (ODDS 93)
Tél : 01 43 93 77 24 - Courriel : mpavasovic@seinesaintdenis.fr
Site : <http://www.odds93.fr>

